



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

# LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1997

www.lesoleil.com



Le Dreamward amarré au port de Québec, durant le week-end dernier.

## Le Dreamward à la dérive durant plus de 20 heures

CLAUDE VAILLANCOURT  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Parti de Québec vendredi où il était amarré non loin de l'énorme *Enchantment of the Seas*, le paquebot *Dreamward*, avec plus de 1500 personnes à bord, a dérivé pendant plus d'une vingtaine d'heures, à une cinquantaine de kilomètres des Îles-de-la-Madeleine, à la suite d'une panne de moteurs consécutif à un incendie dans un panneau d'alimentation électrique.

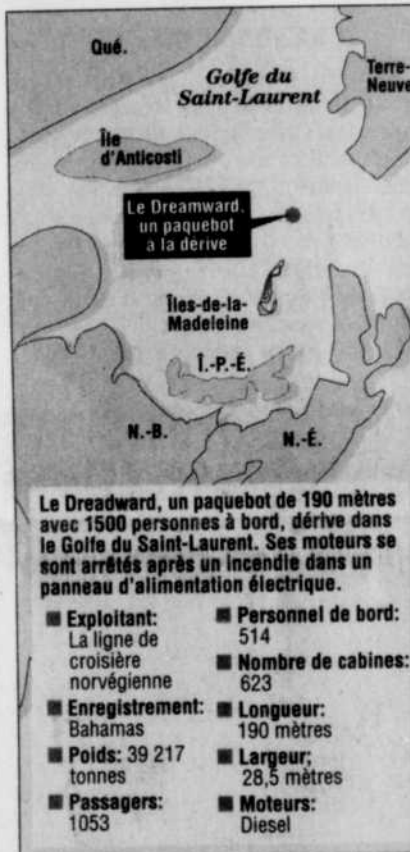
Propriété de Norwegian Cruise Line, le luxueux navire a été l'objet d'une vaste opération de sauvetage où avions et hélicoptères des forces armées canadiennes se joignaient à quatre navires d'assistance sommés de se rendre dans son entourage dans le cas où l'évacuation d'une partie des 1053 passagers et 514 membres d'équipage aurait été rendue nécessaire.

Dans des conditions relativement difficiles, avec des vagues de deux à trois mètres et des rafales de 55 kilomètres/heure, le navire était poussé vers le large, dans la direction opposée à la ter-

re la plus proche, le fameux Rocher aux Oiseaux, au nord-est de l'archipel madelinot où il attendait aussi l'arrivée d'un remorqueur, le *Tiginish Sea*. « Le capitaine aurait alors eu à décider, selon les conditions de la météo, s'il conduisait tous ses passagers et tout son équipage à Sydney ou si certains d'entre eux allaient être transférés à bord des navires de sauvetage », a expliqué Richard Lessard, porte-parole de Pêches et Océans Canada.

Mais, fort heureusement, il n'a pas eu

Voir DÉRIVE en A 2 >



Le Dreamward, un paquebot de 190 mètres avec 1500 personnes à bord, dérive dans le Golfe du Saint-Laurent. Ses moteurs se sont arrêtés après un incendie dans un panneau d'alimentation électrique.

- Exploitant: La ligne de croisière norvégienne
- Enregistrement: Bahamas
- Poids: 39 217 tonnes
- Passagers: 1053
- Personnel de bord: 514
- Nombre de cabines: 623
- Longueur: 190 mètres
- Largeur: 28,5 mètres
- Moteurs: Diesel

INFOGRAPHIE, PC/LE SOLEIL

EMPLOYÉS À POURBOIRES

# L'impôt rapplique

## Avis de cotisation à 25 000 travailleurs

PIERRE MARTEL  
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — D'ici trois semaines, le ministère du Revenu du Québec (MRQ) fera parvenir quelque 25 000 avis de cotisation à autant de travailleurs et de travailleuses à pourboires du secteur de la restauration et de l'hôtellerie.

C'est ce qu'a révélé, hier matin, M. Gilles Gosselin, directeur des études économiques et fiscales au MRQ, alors qu'il expliquait aux restaurateurs de la région de Québec, dans un hôtel de Sainte-Foy, les modalités d'application de la nouvelle loi sur la perception des pourboires.

Cette mauvaise nouvelle sera, toutefois, atténuée quelque peu par le fait que les avis de cotisation ne porteront

Voir IMPÔT en A 2 >

AUTRE TEXTE

□ La nouvelle loi Page B 1

## Fin de l'école fourre-tout



La ministre Pauline Marois a annoncé, hier, qu'à partir de 1999, les élèves du Québec, recevront plus d'heures de langues, de mathématiques et d'histoire. Elle reçoit ici, les félicitations de son collègue Camille Laurin. Détails en page 10.

SANTÉ

## Saignée chez le personnel cadre Un niveau dramatique

MICHEL CORBEIL  
Le Soleil

QUÉBEC — Déjà durement secoué par les réformes et les fermetures d'établissements, le réseau de la santé perdra presque trois fois plus d'employés cadres que l'objectif fixé par Québec.

Les chiffres obtenus par LE SO-

LEIL font état d'une véritable « saignée » dans le domaine. Ceux qui défendent cette catégorie de personnel estiment que la situation a atteint un niveau « dramatique » si Québec ne réembauche pas.

Le gouvernement s'était donné

Voir SAIGNÉE en A 2 >

## Une pointe de crispation

Le premier ministre Jospin est-il allé moins loin dans son appui au projet souverainiste que le président Chirac l'avait fait la veille?

Telle est la question existentielle qui hantait, hier, les journalistes accompagnant le premier ministre Bouchard en France. Lundi, il s'agissait plutôt de savoir si M. Chirac n'avait pas été un peu plus tiède qu'à l'époque où il était simplement maire de Paris.

Il y a une vingtaine d'années, l'obsession québécoise pour ces questions, à l'exclusion de toute autre, avait d'abord amusé nos cousins français. Avec le temps, elle a fini par les agacer. Hier, M. Jospin en a eu franchement assez.

Quand un journaliste de la Gazette lui a suggéré qu'une reconnaissance de la souveraineté du Québec irait à l'encontre des engagements contractés par la France en signant le traité d'Helsinki, la coupe a débordé. À tel point qu'il a senti le besoin

Voir POINTE en A 2 >

AUTRES TEXTES

□ Ottawa respire Page A 10  
□ Jospin précise Page A 10



Michel David

À PARIS

MDavid@lesoleil.com

## Caprice de la nature



Un arc-en-ciel d'une beauté remarquable pointait dans le ciel de Poughkeepsie, N.Y. Tout simplement féérique.

JE NE SAIS PLUS OÙ VOTER!  
J'AI UN CHALET DANS  
LES LAURENTIDES,  
UNE MAISON À OUTREMONT,  
UN APPARTEMENT  
À QUÉBEC,  
UN CABANON À ST-HENRI  
ET UN ABRÍ TEMPO  
DANS LE STATIONNEMENT  
DE LA C.S.N. !!!



LA MÉTÉO



Maximum 9, Minimum 2  
Nuageux avec éclaircies. 40% de probabilités d'averses. Demain, ciel variable. Détails page C 2.

QUÉBEC, 101<sup>e</sup> ANNÉE, NO 271  
FLORIDE, 1,65 \$ US  
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.  
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

RENSEIGNEZ-VOUS...  
ET DIVERSIFIEZ VOS PLACEMENTS

16,75%  
Rens du Trésor mexicain  
25 000,00 \$ U.S. minimum  
Échéance: 3 mois  
Membre FCPE  
\* Taux sujet à changement  
ScotiaMcLeod  
Partenaires à vie  
John Doyle  
(418) 686-8666  
1-800-463-2090

## IMPÔT Loi en janvier

Suite de la Une

sur l'année 1996. Très souvent, en envoyant ces avis, le ministère tient compte des trois dernières années.

Compte tenu du fait que la nouvelle loi sur la perception obligatoire des pourboires entrera en vigueur en janvier 1998, le MRQ a décidé d'oublier les années 1994 et 1995 dans ses avis de cotisation en accordant une espèce d'amnistie aux travailleurs et travailleuses à pourboires. « Je pense aussi que c'est également une question d'équité », a indiqué M. Gosselin.

La décision d'oublier les années 1994 et 1995 représente un manque à gagner de plusieurs dizaines de millions de dollars pour le gouvernement du Québec. Cependant, ce manque à gagner sera récupéré en trois ans avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Par ailleurs, M. Gosselin a assuré les

restaurateurs que les données recueillies lors des mois suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ne seront pas utilisées pour revenir en arrière dans les dossiers de cotisation des travailleurs et travailleuses à pourboires.

En début de présentation, M. Gosselin avait indiqué que, selon des données pour l'année 1994, l'économie au noir avait signifié des pertes fiscales de 1,9 milliard \$ pour le Trésor québécois.

Or, en termes de pertes fiscales, le secteur de la restauration et de l'hôtellerie devance même l'industrie de la construction. En 1994, on évaluait à 503 millions \$ les pertes en provenance de la restauration et de l'hôtellerie.

Seulement pour ce qui regarde les pourboires, le MRQ estime qu'ils s'élevaient à 627 millions \$ en 1994. Or, seulement 34 millions \$ ont été déclarés. Ceci s'est traduit par une perte fiscale de 119 millions \$.

## POINTE Fond

Suite de la Une

de s'excuser de la « pointe de crispation » qui l'avait saisi.

Sur le fond des choses, on ne peut pas dire que M. Jospin ait reculé en affirmant qu'« accompagner le Québec ne veut pas dire le précéder ». Et rien dans ce qu'il a ajouté ne permet d'affirmer que la France ne reconnaît pas la souveraineté du Québec, si le OUI l'emportait lors d'un prochain référendum.

Il y avait néanmoins un changement d'accent. M. Bouchard aurait sûrement préféré qu'il insiste un peu moins sur la non-ingérence et l'amitié de la France pour le Canada. Remarquez, si M. Chirac avait accepté de répondre aux questions de la presse, lundi, il aurait peut-être fait les mêmes nuances.

La phrase clé pour comprendre la position actuelle de la France me semble être la suivante: « Si le gouvernement français devait adopter une attitude, il le ferait en fonction d'événements réels ».

Je ne sais pas exactement ce que M. Bouchard raconte à ses interlocuteurs français, mais vu de Paris, il ne semble y avoir aucune urgence. Dans son édition d'hier, le *Figaro* faisait plutôt état de « reflux indépendantiste », en s'appuyant notamment sur le sondage publié la semaine dernière dans LE SOLEIL.

Le quotidien *Libération* insistait de son côté sur les malheurs du gouvernement Bouchard, la « profusion des gaffes gouvernementales » au Québec, en particulier les « dérapages » de Jean Rochon.

### FAILLITES

## Nouvelle loi

OTTAWA (PC) — Plusieurs dispositions de la nouvelle législation canadienne sur la faillite et l'insolvabilité sont entrées en vigueur hier, y compris les clauses relatives aux prêts étudiants, aux faillites de courtiers en valeurs et à l'indemnisation des propriétaires de logements en location.

Avec la nouvelle loi, il deviendra plus difficile aux personnes ayant bénéficié de prêts étudiants de déclarer faillite. Celles-ci resteront responsables du remboursement de leurs prêts deux ans après avoir quitté l'école,

qu'elles aient ou non déclaré faillite, à moins de pouvoir prouver en cour qu'elles font face à des difficultés exceptionnelles.

Par ailleurs, les conjoints divorcés et séparés touchant une pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants auront désormais priorité sur tous les autres créanciers.

Également, les coûts encourus pour le nettoyage de catastrophes environnementales provoquées par des compagnies ayant fait faillite auront dorénavant la priorité sur les autres créances.

### LES RETOURNES

## SAIGNÉE 789 cadres

Suite de la Une

pour cible d'obtenir 420 mises à la retraite chez les cadres de cet immense réseau. Au 29 septembre, un relevé de la CARRA — Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances — signale que 789 cadres ont sauté sur l'offre de départ volontaire. Et 276 autres attendent que la CARRA ait terminé l'analyse de leur dossier.

### 1065 RETRAITÉS

Si toutes les demandes sont acceptées, le réseau compterait 1065 retraités chez les cadres, deux fois et demi de plus que souhaité. Ce nombre s'ajouterait aux 14 555 employés syndiqués qui ont quitté hôpitaux et autres centres, en juillet.

« C'est une saignée, commente Réal Cloutier, le président de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux. Je pense que c'est un autre coup dur pour le réseau, dit-il en faisant allusion aux nombreux bouleversements vécus par le réseau.

M. Cloutier avance que les trois quarts des départs surviennent chez « les cadres intermédiaires, des gens sur le terrain. C'est le chef du service de l'urgence, c'est le chef de l'unité coronarienne.

« On ne regarde pas sérieusement le dossier de l'encadrement », croit M. Cloutier. Il se demande si certains incidents tragiques récents — comme ce malade décédé après avoir été inutilement réorienté vers une autre clinique d'urgence, dans la région de Montréal — ne sont pas dus à ce phénomène.

### REPLACEMENT

Selon M. Cloutier, le gouvernement a laissé entendre, au départ, qu'il aurait remplacé si les départs dépassaient les objectifs. Son association attend de faire le point. « Le gouvernement ramasse la note et les départs, dit M. Cloutier. Mais il n'y a pas de suivi. Quand on nous demandait de payer, on nous rencontrait pas mal plus souvent. »

La situation inquiète même ceux

qui sont à l'extérieur du réseau. Pour André Matte, de l'Association des cadres supérieurs du gouvernement du Québec, « c'est dramatique en santé, vous avez raison ».

### OPÉRATION PAYANTE

Cette vague de retraités dans le secteur de la santé et des services sociaux donne au gouvernement la garantie que l'opération comptable pour son personnel cadre sera un succès. En avril, Québec visait à obtenir 1320 retraités, dont les 420 en santé, pour économiser 96 millions \$.

La CARRA rapporte que 1837 « départs réels » sont acquis. Les économies atteindraient 110 millions \$, dit une source. Et il reste 385 cas en attente d'une décision. Si tous passent, 222 auront disparu des listes de paye.

### COMBIEN?

Pour l'instant, il n'est pas possible de savoir combien sont dans la fonction publique ou dans le réseau de l'éducation. M. Matte assure que le cap des 250 départs sera dépassé pour la fonction publique.

« S'il y en a 300, c'est 20 % de plus que l'objectif de compressions fixé. Je comprends que le gouvernement veuille conserver les économies. Mais il a aussi la responsabilité de rendre les services à la population », ce qui serait compromis.

### AUCUNE ENTENTE

Joint, hier, Pierre-Jude Poulin, l'attaché de presse du président du Conseil du trésor Jacques Léonard, a laissé entendre que l'idée de combler des départs n'a fait l'objet d'aucune entente. Le porte-parole du ministre de la Santé Jean Rochon dit attendre « le portrait final. Forcément, dit Martin Caillé, il y aura des remplacements. » Mais la nature des postes doit être prise en compte et certains remplaçants pourraient provenir des listes de disponibilité.

Le programme de mises à la retraite a aussi connu un succès auprès des syndiqués. L'État avait planifié le départ de 15 000 employés; 30 464 personnes se sont présentées.

## DÉRIVE Moyens

Suite de la Une

à prendre cette éprouvante décision puisqu'en milieu de soirée le navire se propulsait de nouveau par ses propres moyens après que des membres d'équipage eurent réussi à réparer les dommages causés par l'incendie qui avait entraîné l'arrêt des moteurs.

La lente dérive du paquebot, à environ deux noeuds à l'heure, inquiétait au plus haut point les équipes de secours des forces canadiennes qui n'ont voulu prendre aucune chance devant l'importance du nombre de passagers, des touristes américains pour la plupart.

Le destroyer *Ville de Québec*, la patrouilleur *Glace Bay*, le brise-glaces *Humphrey Gilbert* et le bateau scientifique *Hudson* voguaient tous en sa direction, les premiers devant les atteindre aux environs de minuit, soit 24 heures après le début des problèmes.

« Nous n'avons jamais été entièrement certains de l'étendue des problèmes, a déclaré Dan Bedell, au nom du Centre régional de coordination des secours à Halifax. Nous savons seulement qu'il y a eu un court-circuit quelconque, un « bang » ou une sorte d'explosion dans un panneau d'alimentation électrique qui les a empêchés de faire fonctionner leur système de propulsion. »

Faisant 190 mètres de la poupe à la proue et 19 mètres de babor à tribord, le paquebot compte 11 ponts, quatre salles à manger, un casino, une librairie et un gymnase. Plusieurs services ont été interrompus mais il y a toujours eu de la lumière grâce aux génératrices de secours.

Mais M. Lessard ne peut garantir si tous les passagers ont eu droit à des repas chauds car il semble que les fourneaux ne fonctionnaient pas. Chose assurée, le matériel de sécurité et de sauvetage était en quantité suffisante.

« Ce type de sauvetage est trop gros pour les services habituels de la garde côtière », a précisé Richard Lessard. C'est la raison pour laquelle les forces armées canadiennes ont été appelées à prendre le contrôle des opérations.

« Les quatre navires ont été appelés à se rendre sur les lieux par précaution », a conclu le conseiller en communications de l'organisme.

# CONTEMPORAINES

Extraits  
d'automne  
1997

LA QUOTIDIENNE  
tirage du 30-09-97  
4-1-7  
6-5-6-2

EXTRA  
250545  
BANCO  
tirage du 30-09-97  
10-14-15-16-17-27-28-30-35-37  
41-42-46-51-52-55-61-62-63-64-67

### RÉFLEXION

La philosophie n'est autre chose que l'effort de l'esprit pour se rendre compte de l'évidence  
**Jules Lagneau**

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

PLACE STE-FOY  
GALERIES DE LA CAPITALE  
VIEUX-QUÉBEC

### TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 6
Le Québec et le Canada	10 à 14
Le Monde	15

CAHIER B	
Questions d'argent	1 à 8
Bourses	4 et 5
Opinions	6 et 7

CAHIER C	
Magazine	1 et 2
Arts et spectacles	3 à 10
Votre agenda	4
Ce soir à la télé	2
Annonces classées	5 à 8
Décès	8 et 9

CAHIER D SPORTS	
Maurice Dumas	1
Statistiques	2 et 4
Jeux et B.D.	7

SERVICES	
Abonnements	686-3344 1-800-463-2362
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Internet	www.lesoleil.com
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

### NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE	
tirage du 30-09-97	4-1-7 6-5-6-2
EXTRA	250545
BANCO	tirage du 30-09-97 10-14-15-16-17-27-28-30-35-37 41-42-46-51-52-55-61-62-63-64-67

La philosophie n'est autre chose que l'effort de l'esprit pour se rendre compte de l'évidence  
**Jules Lagneau**

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

# LA CAPITALE

## ET SES RÉGIONS

HÔTEL DES GOUVERNEURS

Place Dupuis

1415, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2L 3Y9  
1 888 910-1111

« Mon Hôtel à Montréal »

NEUVILLE

## Un suspect est arrêté et le propriétaire de l'Auberge du Grand Quai accusé

CLAUDETTE SAMSON  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Des accusations seront portées aujourd'hui contre le propriétaire de l'Auberge du Grand Quai, à Neuville, relativement à l'incendie qui a rasé son établissement, vers 1h lundi.

Paulin Plamondon, 54 ans, un ex-candidat du Parti libéral, dans Portneuf, aux élections fédérales de 1988 et 1993, a été mis en cause par Guy Grandmaison, présumé auteur de l'incendie. Celui-ci a été arrêté par les policiers municipaux de Québec une vingtaine de minutes après le début du sinistre.

M. Grandmaison, un citoyen de Loretteville âgé de 58 ans, a d'abord été intercepté pour excès de vitesse alors qu'il circulait sur la route 138, à Saint-Augustin, vers 1h20. Sa grande nervosité a incité les patrouilleurs à pousser plus loin leurs investigations, ce qui leur a permis de découvrir une arme de poing chargée dans la voiture. Selon Réal Ouellet, porte-parole de la Sûreté du Québec, la découverte de documents à en-tête de l'Auberge du Grand Quai leur a fait croire à un vol, si bien qu'ils ont amené leur suspect à la centrale du parc Victoria pour l'interroger.

Guy Grandmaison aurait alors avoué avoir mis le feu, et aurait impliqué le propriétaire de l'établissement, Paulin Plamondon. Celui-ci a été interrogé hier par les enquêteurs de la SQ.

M. Plamondon avait de graves problèmes financiers, son auberge ayant été l'objet d'une saisie la semaine der-

nière. L'homme n'en est pas à ses premiers démêlés avec la justice, puisqu'en septembre 1995, il avait été acquitté de quatre chefs d'accusation relativement à un incendie criminel ayant causé pour 25 000 \$ de dommages dans une chambre de son auberge. En août 1994, il a été acquitté d'avoir proféré des menaces de mort, faute de preuves suffisantes.

L'incendie de lundi a tout rasé. Les pertes sont évaluées à au moins 500 000 \$, selon Réal Ouellet. Les recherches dans les décombres ont aussi permis d'établir que le coffre-fort avait été ouvert.

La Couronne ne s'est pas objectée à la remise en liberté de Grandmaison, hier. Il a dû prendre un engagement personnel de 1000 \$ et s'est vu interdire de communiquer avec Paulin Plamondon. Il reviendra en cour, le 16 octobre, pour la divulgation de la preuve.



Paulin Plamondon, en 1988

## ÉLECTIONS À LORETTEVILLE

### Pari sur l'expérience

JULIE LEMIEUX  
Le Soleil

LORETTEVILLE — Le maire de Loretteville, Denis Giguère, mise sur son expérience en politique et ses réalisations des quatre dernières années pour convaincre la population de le réélire à la mairie.

Devant une cinquantaine de personnes venues applaudir le dévoilement de sa plate-forme électorale, hier, M. Giguère a mis l'accent sur les succès du dernier conseil en matière de taxes municipales, taxes qui sont demeurées au même niveau depuis cinq ans.

« Et malgré le fait que le taux d'inflation depuis janvier 1997 ait atteint 1,2% à ce jour, l'équipe Giguère maintiendra le gel du compte de taxes en 1998 », a-t-il promis, en ajoutant que la Ville offrira aux contribuables de payer leurs taxes en quatre versements dès la prochaine année.

Le candidat a toutefois laissé entendre que le transfert de 500 millions \$ de responsabilités gouvernementales aux municipalités pourrait entraîner un réaménagement des finances de la Ville. « Il faudra assurer le contrôle de la masse salariale, où on pense pouvoir aller chercher 280 000 \$. Mais nous ne voulons pas d'abolition de postes », a-t-il affirmé.

Le maire s'est également félicité de la création de la Régie de la Haute-Saint-Charles, qui aurait fait de Loretteville « l'un des endroits les plus sécuritaires au Québec », et de la sauvegarde de l'urgence de l'hôpital Chauveau.

Même s'il se dit en faveur de certaines ententes de services entre les municipalités de la région, M. Giguère jure qu'il ne cédera pas aux pressions de certains élus qui désirent une fusion. « Aucun projet de fusion de l'ensemble ou d'une partie du territoire ne sera proposé ni accepté par l'équipe Giguère sans un vote majoritairement favorable exprimé par la population », a-t-il martelé.

M. Giguère a en outre proposé la formation d'un comité-jeunesse qui aiderait la municipalité à mieux comprendre la relève, ainsi que la création d'une ligne « Info 3<sup>e</sup> âge ».

Contre toute attente, le maire s'est fait plutôt tendre à l'endroit de ses adversaires, au cours de cette conférence de presse, se refusant à tout excès d'attaques personnelles.

Il a tout de même ridiculisé les propos du candidat à la

mairie Gaston Leclerc, qui a récemment soutenu que les gens de Loretteville avaient perdu la fierté de vivre dans leur municipalité. Et a dénoncé le fait qu'on lui ait reproché son manque de transparence dans l'octroi des contrats au cours des dernières années. Mais sans plus.

M. Giguère se présente avec une équipe de quatre nouveaux candidats: Denyse Labrecque dans le quartier du Cap, Michel Sansfaçon dans le quartier de l'Orme, Maurice Allard dans le Château-d'eau et Marc Fortin dans le quartier Pincourt. Les conseillers Hélène Mc lean et Géraldine F. Morin complètent l'équipe du maire sortant.

## Pour investir à Québec, pourquoi pas le 1-800-Lalande?

BENOÎT ROUTHIER  
Le Soleil

QUÉBEC — Le chef du Progrès civique (PC) de Québec, Georges Lalande, veut attirer l'industrie dans les parcs de la Ville et vise 200 millions \$ de permis de construction en 2001, avec des revenus additionnels de 4 millions \$ pour la Ville.

Pour attirer les industries, celui qui veut remplacer le maire Jean-Paul L'Allier entend développer une stratégie reposant sur des programmes de promotion et de crédit de taxes pour les secteurs manufacturier et technologique, et négocier avec les gouvernements fédéral et provincial l'implantation d'une zone d'entreprises d'exportation.

M. Lalande, s'il était élu maire, cherchera des façons d'attirer les promoteurs immobiliers dans la ville. Il créera une Société municipale de développement économique qui sera dirigée par lui-même et composée des principaux leaders économiques de Québec.

Pour montrer l'intérêt qu'il porterait au développement économique, le chef du PC dit qu'il pourrait imiter le premier ministre du Nouveau-Brunswick et avoir une ligne 1-800-Lalande destinée aux investisseurs.

Enfin, M. Lalande veut « maximiser le développement touristique » et faire de Québec une plaque tournante en matière de tourisme-nature, d'écotourisme et d'exploration plein air.

# Brutalité policière

## Six policiers de Rivière-du-Loup devant le Comité de déontologie

ALAIN BOUCHARD  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Six policiers de Rivière-du-Loup, quatre de la Sûreté du Québec et deux de la Sûreté municipale, sont cités à comparaître devant le Comité de déontologie policière pour répondre à des accusations d'intimidation, de brutalité, de perquisition illégale et de détention injustifiée.

Jean-Claude Bossé, désormais résident de Sainte-Foy, est l'auteur des plaintes retenues par le Commissaire à la déontologie policière du Québec contre les agents provinciaux André Morin, Denis Ouellet, Marcel April, Émile Chénard et contre les agents

municipaux Benoît Lévesque et Yvan Dumont.

Les événements reprochés aux six hommes remontent à juin 1995. La présumée victime s'est décidée à déposer ses plaintes plus d'un an après. Le Commissaire à la déontologie poli-

cière vient tout juste de rendre sa décision, une autre année plus tard.

Le Commissaire à la déontologie policière est l'instance intermédiaire chargée d'examiner si les accusations déposées méritent d'être entendues par le tribunal interne que constitue le Comité de déontologie policière.

« Mon cas est digne de l'affaire Barnabé, a affirmé M. Bossé au SOLEIL. J'ai été battu au point d'être hospitalisé. En plus de différents autres abus.»

Il est fort peu fréquent qu'un lot aussi important que six policiers soient cités à comparaître en même temps pour des événements reliés à un seul et même plaignant.

## GRICO demeure

### Les villes paieront leur part de la facture

CLAUDE VAILLANCOURT  
Le Soleil

QUÉBEC — Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, et les maires des deux côtés du fleuve de la grande région de Québec sont unanimement d'avis que ce n'est pas le temps de relâcher la pression sur les activités des gens reliés au milieu du crime organisé.

Aussi, GRICO va rester, avec ses descentes quotidiennes dans les bars et autres débits de boisson.

Répondant à l'invitation du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, qui suggé-

rait aux villes d'accroître leur contribution financière jusqu'à la fin de l'année, et au gouvernement de maintenir sa quote-part, les maires du grand Québec ont compris la nécessité de mettre la main dans leur poche. Jusqu'à la fin du mois de décembre, le Groupe régional d'intervention contre le crime organisé va nécessiter une participation financière de 630 000 \$ de la part des municipalités et de 450 000 \$ du côté du gouvernement du Québec.

Comme prévu, le contingent de la Sûreté du Québec est maintenu dans l'escouade, mais le gouvernement ne remboursera pas aux villes les frais de

temps supplémentaire et de remplacement engendrés par cette opération. Ce sont les différentes localités qui rajusteront leur budget pour absorber cette dépense d'ici la fin de l'année.

« On se reverra le premier mardi du mois de décembre pour statuer sur notre démarche future, promet le ministre. Entre-temps, un groupe de travail élaborera certaines hypothèses qui permettront la poursuite de cette démarche.»

« Pour 1998, a-t-il avancé, tout est sur la table.»

Mais les maires, a révélé l'un d'eux, ont bien fait comprendre au ministre qu'il est de la responsabilité du gouvernement de prendre les moyens pour lutter contre le crime organisé. « C'est le rôle de la SQ et de la GRC de faire la lutte aux bandes de motards et aux organisations qui vivent du crime. C'est au gouvernement de payer », a-t-il dit.

A ce propos, les maires, réunis autour du ministre, hier soir, ont déploré la décision de la GRC de ramener de deux à une le nombre de personnes affectées à GRICO.

Depuis janvier, GRICO a passablement diminué le sentiment d'insécurité qui régnait dans les bars. Au début de la semaine, les 1018 descentes effectuées dans les établissements licenciés avaient permis d'arrêter 676 personnes. Trente-trois dossiers litigieux ont été soumis à l'attention de la Régie des alcools, des courses et des jeux, qui a révoqué 15 permis et en a suspendus 11 pour des périodes plus ou moins longues. Les policiers ont constaté 341 infractions à la loi régissant les boissons alcoolisées, effectué 155 perquisitions menant à la saisie de stupéfiants, récupéré 23 armes et ramassé 139 000 \$ émanant d'activités criminelles.



Le ministre Bélanger (à droite) a rencontré, hier après-midi, tous les maires de la grande région de Québec intéressés par GRICO.

## Corvée populaire sur le budget

### Les citoyens de Beauport indiqueront leurs priorités

BENOÎT ROUTHIER  
Le Soleil

■ BEAUPORT — Les citoyens de Beauport peuvent vivre une expérience unique dans la région s'ils le veulent: depuis hier, ils sont invités par leur conseil municipal à préparer le budget de la Ville pour 1998.

L'idée est venue en réaction à l'annonce, par le ministre des Finances Bernard Landry, en avril, d'un transfert de 500 millions \$ aux municipalités. Le maire Jacques Langois a vite réalisé que ce transfert signifiait un gros trou dans le budget. En fait, pour Beauport, la facture est de 6,7 millions \$.

En mai, on a mandaté la firme de comptables Mallette Maheu pour trouver, dans les différents services de la Ville, où il y aurait des économies à faire et comment.

Le conseil a décidé de préparer le budget en collaboration avec les citoyens. Hier soir il leur a déposé l'étude de la firme de comptables qui suggère plusieurs pistes à prendre pour faire des économies. Demain le maire la présentera aux membres de la Chambre de commerce.

En fin de semaine un questionnaire sera publié dans l'hebdomadaire local que les citoyens sont invités à remplir. Il s'agit pour eux d'indiquer leurs prio-

rités dans les services municipaux. Durant tout le mois d'octobre une boîte vocale recevra les opinions des citoyens. Les 7 et 9 octobre se tiendront deux soirées d'ateliers sur les travaux publics, les loisirs et l'administration municipale. Le samedi 18 octobre, la Ville recevra les mémoires d'organismes et individus qui le désirent. Enfin, le 28 octobre, il y aura assemblée plénière au centre Mgr-de-Laval, où le conseil livrera à la population les orientations qui seront données au budget selon les suggestions issues du questionnaire, des ateliers, des mémoires et de la boîte vocale.

En fait, précise le maire, le transfert de 500 millions \$ est l'occasion de « revoir toutes les façons de faire de la Ville ».

Le rapport de Mallette Maheu laisse entrevoir des économies possibles de 4,4 millions \$ en 1998, de 5 millions \$ en 1999 et de 6,1 millions \$ en l'an 2000. M. Langois croit que la moitié de ces chif-

fres serait une projection plus réaliste.

Car il faut faire attention, ce ne sont que de froids chiffres qui ne tiennent aucun compte du côté humain et social de la fourniture de certains services aux citoyens. Certaines économies, par exemple dans une réduction du nombre de patinoires, pourraient entraîner une délinquance accrue, avec ses coûts sociaux et même économiques. Le même phénomène pourrait se produire en décidant d'économiser en adoptant la politique de l'utilisateur/payer dans le domaine des loisirs.

On peut prévoir, d'ores et déjà des regroupements de services à l'interne. Mallette Maheu croit que des économies résulteraient d'un regroupement du service des communications avec celui des ressources humaines, d'un regroupement des services du greffe et du contentieux.

L'étude précise que des économies additionnelles pourraient s'ajouter à la liste qui portent « principalement sur le regroupement de services avec d'autres organismes publics ou privés ». Le maire croit que les ententes de services qui devaient être faites avec d'autres municipalités l'ont été, qu'il ne faut plus regarder de ce côté. D'ailleurs la population n'a plus l'air très enthousiaste devant ce moyen de sauver des sous.

**LAC-ST-JEAN ET CÔTE-NORD**  
**Fini les recherches**

Les recherches pour retrouver Jean Renaud et Adélar Bouliane, deux septuagénaires disparus depuis plusieurs jours en forêt, ont été abandonnées. M. Renaud est disparu le 16 septembre dans le secteur de Ashuapmushuan, au Lac-Saint-Jean. L'homme de 76 ans de Saint-Eustache était à la chasse avec son fils et un ami. Partis chacun de leur côté, les hommes n'ont pas trouvé M. Renaud à leur retour. De son côté, Adélar Bouliane, 79 ans, des Escoumins, est disparu depuis le 21 septembre. Il était allé poser des collets dans une bleuetière, à neuf kilomètres au nord des Escoumins, sur la Côte-Nord, lorsqu'il a été vu la dernière fois. Dans les deux cas, des dizaines de personnes ont participé aux recherches, et de nombreuses ressources matérielles, hélicoptère, chiens, VTT, plongeurs, etc. ont été utilisées. C.S.

**CÔTE-NORD**  
**Route bloquée**

La route 138 a été bloquée pendant six heures hier sur la Côte-Nord, après qu'une débusqueuse qui était transportée sur une remorque soit tombée sur la chaussée. L'incident est survenu à la limite

est de la réserve de Betsiamites, vers 3 h. Il a fallu faire venir une grue pour dégager le seul lien routier de la Côte-Nord, peu fréquenté à cette heure. C.S.

**Faux 50\$**

Deux hommes ont été arrêtés vers 1 h 45 hier, en possession de faux billets de 50\$, après en avoir changé trois à la serveuse du Chaud Bar, au 5050, boulevard Hamel à Québec. Les billets étaient de mauvaise qualité. D'autres faux billets ont été trouvés en leur possession. Les deux hommes de la région de Donnacoma, âgés de 24 et 29 ans, ont été accusés hier de possession et de mise en circulation de monnaie contrefaite. C.S.

**STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**  
**Nominations au diocèse**

L'évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Mgr Clément Fecteau, a récemment rendu publiques plusieurs nominations. L'abbé Jean-Paul Caron demeure administrateur paroissial à Saint-Omer et Saint-Pamphile, et est aussi nommé collaborateur à la pastorale des paroisses de Saint-Adalbert et de Saint-Marcel. L'abbé Clément Gagnon est nommé animateur de pastorale

et administrateur paroissial aux paroisses de Saint-Adalbert et de Saint-Marcel, et collaborateur aux paroisses de Saint-Omer et de Saint-Pamphile. Le père Jean-Louis Vallancourt, c.m.f. cap. est nommé animateur de pastorale (administrateur paroissial) aux paroisses de Notre-Dame-du-Rosaire et de Sainte-Euphémie. M.L.

**BOISCHATTEL**  
**Des maires en peine**

Les maires de Boischatel, Sainte-Brigitte-de-Laval, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Saint-Pierre et Sainte-Pétronille de l'île d'Orléans, ont accompagné hier le député indépendant de Montmorency Jean Filion dans un geste de protestation contre la facture de 500M\$ que le gouvernement veut transférer aux municipalités. Leur but était de faire savoir au gouvernement que les petites municipalités doivent être épargnées de cette opération parce qu'elles n'ont pas de marge de manoeuvre financière. Si elles reçoivent une facture, elles devront s'endetter ou augmenter les taxes. M. Filion a fait voir que le budget de fonctionnement de ces municipalités est déjà à son minimum et qu'elles ne bénéficient pas de surplus actuariels dans la caisse des fonds de retraite de leurs employés comme les grandes villes qui leur permettraient d'absorber le transfert. B.R.

**SAISIE À ST-FERDINAND**  
**Une vraie petite usine**  
**Le « patron » reste derrière les barreaux**

IAN BUSSIÈRES  
*Collaboration spéciale*

■ **THETFORD MINES** — Le propriétaire de l'établissement où a été effectuée une saisie de 218 kilos de marijuana vendredi à St-Ferdinand, Daniel Couture, devra demeurer derrière les barreaux jusqu'à la tenue de son enquête préliminaire le 29 octobre.

Couture, 33 ans, a subi son enquête en cautionnement hier matin au palais de justice de Thetford Mines et le juge Jean Drouin de la cour du Québec, chambre criminelle et pénale, s'est objecté à sa remise en liberté malgré les représentations de son procureur, Me Guy Boisvert. Il est accusé de possession de 218 kilos de cannabis, de trafic de cannabis et de production de cannabis. Sa conjointe Caroline Dubois, âgée de 21 ans, fait face aux mêmes chefs.

**AUTRES ACCUSÉS**

Quant aux dix autres personnes qui s'occupaient de séparer les cocottes des feuilles de marijuana, de mettre les feuilles à sécher et de les ensacher dans cette véritable petite usine de transformation du cannabis que Couture avait mise en place dans sa grange du Rang 5 à St-Ferdinand, ils sont aussi l'objet des mêmes accusations.

Toutes de Victoriaville et également représentées par Me Guy Boisvert, ces personnes ont comparu lundi devant le juge de paix Robert Chartrand pour être libérées sous plusieurs conditions, dont celles de ne pas communiquer entre elles et de ne pas se trouver au bar L'illusion de Victoriaville. Il s'agit de Mario Bélisle, 29 ans, Marc Bergeron, 26 ans, Marc Sévigny, 35 ans, André Provencher, 26 ans, Pierre Poirier, 29 ans, Tony Pelletier, 21 ans, Omer Pellerin, 36 ans, Yves Pellerin, 37 ans, Pascal Chambodie, 18 ans et Sébastien Gaucher, 18 ans.

Ils reviendront tous devant le tribunal le 17 octobre pour leur comparution, de même que Caroline Dubois qui a été elle aussi libérée sous les mêmes conditions, sauf qu'elle a le droit de communiquer avec son conjoint Daniel Couture. La marijuana saisie vendredi par la SQ au « domaine » de Couture à St-Ferdinand serait d'une valeur d'environ 3 millions\$.

**Vente surprise Eaton**

**1 jour seulement, le jeudi 2 octobre 1997**

Jusqu'à  
**50%**  
**de rabais**  
sur une sélection  
d'articles partout  
en magasin



**Surveillez**  
nos ballons indicateurs de rabais  
sur un tas de super articles dans  
tout le magasin.

Si vous l'avez, **utilisez-la.**  
Vos achats **sont garantis.**



Rabais sur les prix étiquetés d'origine, sauf indication contraire. Soldes des manufacturiers, magasins-entrepôts et centres de liquidation non compris. Achats en personne seulement.

**LE DOCTEUR RÉAL CANTIN**

désire informer sa distinguée clientèle qu'il prendra sa retraite le 1er octobre 97.

Il remercie ses patients pour la confiance qu'il lui ont témoignée.

Pour informations concernant les dossiers, vous pourrez communiquer avec le docteur Cloutier au **682-1277**

**PAYABLE DANS 1 AN\***

**Nouveau certifié ISO 9001, Novell et Windows**

**Moniteur 14 po inclus**

**LIVRAISON ET INSTALLATION GRATUITES**

**Ouvert 7 jours**

**ORDINATEUR PENTIUM 166 MHz INTEL Multimedia**

- Chipset Intel Triton II + 512 k cache
- Disque rigide 1.7 GIG
- Carte vidéo 64 bits 3D 2Mo MPEG
- Hauts parleurs de 30 watts amplifiés
- Moniteurs 14 po couleur
- CD-ROM 12X + Clavier fr. Win. 95
- Tapis + Souris
- Carte de son 16 bits
- Windows 95 fr. CDV/97
- Possibilité de configuration selon vos besoins

**32 Mo RAM EDO**

**Seulement 1397\$**

**GARANTIE 2 ANS PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE SOUTIEN TECHNIQUE 7 JOURS SUR 7** \*Sur approbation de crédit, conditions en magasin

**sélectronic**

LE LEADER EN INFORMATIQUE

600, Belvédère, 1 (888) 687-4545

Succursale Place de la Cité (porte n° 5) 658-4535

**Longue vie à La Roseraie**

« La rose, reine de tous les temps, vous livrera son doux parfum longtemps. »

**La Roseraie**  
de Sainte-Foy

Résidence de prestige pour aînés/els

**Journées portes ouvertes**  
les 4 et 5 octobre  
de 11 h à 17 h

- Service complet d'hôtellerie
- Soins de santé 24/24
- Convalescence-essai-repos

825, Arthur-Rousseau, Sainte-Foy  
à deux pas de l'hôpital Laval

**651-4807**

# Deux coups de poing de 3500\$

## Condamné au criminel, puis au civil

RICHARD HÉNAULT  
Le Soleil

QUÉBEC — Les deux coups de poing qu'un citoyen de Donnacona a donnés à un autre homme, au terme d'un après-midi et d'une soirée bien arrosés, lui coûteront la bagatelle de 3500\$, sans compter la condamnation inscrite à son dossier criminel.

L'homme de 62 ans, Rosaire Gingras, a en effet été reconnu coupable, en chambre criminelle, de s'être livré à des voies de fait sur René Gagnon, un citoyen de Saint-Basile. Cependant, le sexagénaire ne s'attendait sans doute pas à faire ensuite l'objet d'une poursuite en dommages de 25 000\$, en chambre civile.

Réduisant considérablement la réclamation, la juge Lina Bond vient de condamner Gingras à verser 3500\$ à son compagnon pour les blessures subies en mars 1995. La juge n'en qualifie pas moins celles-ci de superficielles.

La victime aurait « écoeuré » l'amie de Gingras

Ce jour-là, les deux hommes ont d'abord consommé des boissons alcooliques dans un bar, de 14 h à 20 h. La fête s'est ensuite transportée chez l'amie de Gingras, où les libations ont continué jusque vers 22 h.

Après que la victime eut reconnu avoir « écoeuré » la bien-aimée de Gingras, celui-ci a soulevé l'autre homme et l'a frappé de deux coups de poing au visage, le blessant à l'arcade sourcilière et au nez. Dans sa déclaration à la police, la femme confirme la version de la victime. Pour sa part, Gingras a donné une version tout autre, version que la juge Bond qualifie d'invoisemblable.

Dans son action, Gagnon réclamait 4612\$ de perte de revenus pour les mois de mars, avril et mai, mois au cours desquels son entreprise prépare des déclarations de revenus. Il alléguait n'avoir pu reprendre le travail régulièrement avant le mois de mai, se sentant « déprimé et craintif ».

Toutefois, observe la juge, il n'a consulté qu'une seule fois un médecin et un psychologue pour ces problèmes. La preuve du demandeur, ajoute la juge Bond, était imprécise quant aux dommages.

### AUCUNE EXPERTISE

Il n'a en effet déposé aucune expertise médicale, ni aucune déclaration de revenus. Tout au plus a-t-il fait une extrapolation des revenus.

Compte tenu que les blessures superficielles ne justifiaient qu'une courte convalescence et que les séquelles permanentes sont minimes, la juge accorde donc la somme de 3000\$. En outre, elle accorde 500\$ de dommages exemplaires parce qu'il y a eu « atteinte illicite et intentionnelle à la sécurité et à l'intégrité du demandeur ».

La semaine prochaine, Gingras doit subir une autre enquête préliminaire pour... des voies de fait auxquelles il se serait livré en mai.

# La Ville veut 1 million\$ par année pour céder la gestion de l'Hippodrome

JACQUES DRAPEAU  
Le Soleil

QUÉBEC — Si la Société québécoise de promotion de l'industrie des courses de chevaux veut gérer l'Hippodrome de Québec comme elle le fait déjà à Montréal, à Trois-Rivières et, éventuellement à Aymer, elle devra y mettre le prix.

La Ville de Québec exige de la SPICC qu'elle lui verse, pendant 25 ans, une rente annuelle indexée d'un million de dollars ce qui accorderait à l'organisme le pouvoir de contrôler toutes les activités reliées aux chevaux à l'Hippodrome de la Vieille Capitale, incluant le salon de loterie-vidéo et la restauration.

Joint hier à Montréal, le président de la SPICC, M. Gilles Blondeau, a qualifié la proposition d'acceptable. « Nous sommes disposés à absorber le déficit et à investir dans des travaux de modernisation de l'Hippodrome de Québec mais nous n'irons pas plus loin », a-t-il tranché.

La Ville de Québec n'est pas réfractaire à l'idée de poursuivre l'exploitation de l'Hippodrome, comme l'a précisé, hier, le maire Jean-Paul L'Allier. Mais elle pose au gouvernement un certain nombre de conditions incluant celle d'ajouter, comme à Montréal, 75 appareils de loterie-vidéo à la centaine déjà en opération pour faciliter le financement. Elle souhaite aussi qu'une partie des revenus que touche Loto-Québec grâce à la loterie-vidéo de l'Hippodrome de Québec soit consacrée à des travaux de modernisation des installations d'ici plutôt qu'au financement du déploiement de la piste montréalaise.

### FERMETURE DE 31 DÉCEMBRE

M. L'Allier a réaffirmé, hier, que l'Hippodrome de Québec cessera ses activités le 31 décembre si aucun des deux scénarios n'est retenu. « Nous nous dirigeons vers un déficit de plus de 350 000\$, a indiqué le maire. Il faudra arrêter l'hémorragie dès la fin de l'année courante. »



Le président de la SPICC, M. Gilles Blondeau, a qualifié la proposition d'acceptable

Afin de protéger ses droits et respecter les délais prévus aux contrats, la ville a fait parvenir, hier, aux gens à chevaux des avis de non-renouvellement des différentes ententes. M. L'Allier estime qu'entre 250 et 300 emplois sont en jeu dans cette affaire. « Après avoir pompé le jus durant un demi-siècle, le gouvernement a le devoir de réinvestir dans un site qui lui a beaucoup rapporté, a ajouté le maire. Nous demandons un traitement équitable avec Montréal. »

Selon le directeur général d'ExpoCité, M. René Proulx, le maintien des activités de l'Hippodrome doit demeurer une priorité. « Mais si la piste devait éventuellement fermer, nous avons déjà des solu-

tions de rechange en tête », a-t-il dit. Il a refusé d'en dire davantage. Par ailleurs, le chef du Progrès civique et candidat à la mairie de Québec, M. Georges Lalonde, a accusé, hier, Jean-Paul L'Allier de se donner un cheval de bataille électoral sans égard aux personnes dont le travail est lié directement à l'avenir de l'Hippodrome de Québec.

« S'il y a urgence dans ce dossier pour le maire sortant, c'est uniquement à cause de l'échéance électorale du 2 novembre, a soutenu M. Lalonde dans un communiqué. Le maire crée l'urgence pour donner l'impression de s'occuper d'un dossier qu'il néglige depuis huit ans. »

## VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

# La cour confirme les deux conseillères dans leur poste

GUY BENJAMIN  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Mmes Francine Beaudoin et Clorinde Desjardins sont toujours conseillères à Ville de Lac-Saint-Joseph. Elles n'ont pas démissionné. Cette fois, c'est un juge de la cour supérieure qui le dit.

Le juge Paul Vézina résume sa décision en quelques mots seulement, pas d'écrit, pas de démission. Cette chicane entre le maire Raymond Blouin et les deux conseillères a coûté jusqu'à maintenant environ 15 000\$ en frais d'avocats. Et ce n'est peut-être pas fini, si on se fie aux propos du maire Raymond Blouin. Les honoraires dépassent les 6000\$ pour la Ville, et 7000\$ pour les deux conseillères.

La prochaine chicane pourrait tourner autour des factures d'avocats. Mmes Beaudoin et Desjardins prétendent que la Ville doit payer leur procureur, puisque les frais encourus ont un lien direct avec leur travail de conseillères.

Le maire Blouin n'est pas du même avis. « À première vue, c'est non », a-t-il affirmé hier matin.

La Ville étudiera la question plus en profondeur, ajoute M. Blouin, qui constate qu'il pourrait en coûter encore 6000\$ pour contester une facture de 7000\$. La Ville étudie également la possibilité d'en appeler de la décision du juge Vézina.

La chicane entre le maire et les deux conseillères remonte à la séance

du conseil du 16 décembre. Trois votes à égalité entre les six conseillers. Le maire doit trancher, et à trois reprises, il vote contre les conseillères. À l'issue de la séance houleuse, trois conseillers annoncent leur démission. Un seul confirmera sa démission par lettre, soit M. Jean-Pierre Bédard. Mais aux yeux du maire, Mmes Beaudoin et Desjardins ont aussi démissionné. Selon lui, une démission verbale, c'est suffisant.

### LES TRIBUNAUX

Puisque les conseillères continuaient à participer aux séances du conseil, la Ville s'est adressé aux tribunaux pour faire confirmer leur démission. Mais le juge Vézina a penché en faveur des deux conseillères, en analysant l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

L'article stipule qu'un conseiller peut démissionner en transmettant au greffier ou au secrétaire un écrit en ce sens. « Il y a là une procédure, si elle n'est pas suivie, fait qu'il n'y a pas de démission », écrit le juge. Le maire Blouin continuera donc à rencontrer de l'opposition au conseil.

## QUELQUE PART SUR LA PLANÈTE...

...un Jeep\* fait notre fierté!



ALBUM DE FAMILLE : 14 JUIN 1997  
À la croisée des chemins, toute la famille s'est rencontrée sur les hauts plateaux du Colorado. Quelles grandes sensations!

CHEROKEE SPORT 1997  
344\$ MOIS

GRAND CHEROKEE 1997  
422\$ MOIS

JEEP TJ 1997  
277\$ MOIS

\* Jeep® : [(d)ʒi:pær] (Néologisme) • Loyal compagnon de route de La Maison Chrysler de Charlesbourg animé d'aventure et de liberté.

**LA MAISON CHRYSLER**  
de Charlesbourg

5070, boul. Du Jardin  
Charlesbourg, Canada

(418) 622-5002

SERVICE OUVERT EN SOIRÉE

GARAGE ELÉCTRIQUE CAA

INCLUANT LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE PRÉPARATION. PRÉVOIR L'AJOUT DES TAXES. AUCUN DÉPÔT INITIAL

LE NOUVEAU LEADER JEEP À QUÉBEC

À l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du restaurant

# APSARA

Services de plats spéciaux pour l'occasion seulement.

Le personnel et la direction vous remercient de leur avoir accordé le GRAND PRIX DU PUBLIC CATÉGORIE PRESTIGE EXOTIQUE lors du Gala de la restauration du Québec 1997.

Une délicieuse gourmandise  
71, RUE D'AUTEUIL - 694-0232

Cuisine cambodgienne, thaïlandaise et vietnamienne



le PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE mensuel

Pour ceux qui aiment se simplifier la vie...

1785\$

par mois taxes incluses 7 jours par semaine

686-3344 1 800 463-2362

LE SOLEIL

## 60% des séropositifs qui se confient à MIELS ne sont pas gais

### Lancement de l'opération « Feu de brousse »

LISE LACHANCE  
Le Soleil

QUÉBEC — Trois personnes séropositives sur cinq (60%) qui viennent chercher de l'aide auprès du Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le sida à Québec (MIELS) ne sont pas homosexuelles. Par ailleurs, les femmes qui brillaient par leur absence au milieu des années 80 représentent maintenant de 15 à 17% de la clientèle de l'organisme.

C'est ce qu'ont affirmé hier les coordonnateurs Alain Houde et Mario Fréchette, respectivement responsables de l'entraide et de l'éducation, alors qu'ils lançaient l'opération « Feu de brousse » à l'occasion de la semaine nationale de sensibilisation au sida. Cette activité — une première au Québec — se déroule dans une vingtaine d'organismes de la région, principalement dans les écoles et collèges, ainsi que dans des milieux de travail comme l'hôtel de ville de Québec.

« Feu de brousse » est en fait un jeu de rôles interactif visant à renseigner les gens sur les modes de transmission, les mesures préventives et les attitudes d'acceptation à développer face aux porteurs du VIH. Il permet de

se mettre dans la peau d'une personne ayant eu une relation sexuelle à risque. Que ressent-elle? À qui en parle-t-elle? Comment vit-elle durant les trois mois d'attente nécessaire avant qu'un test de dépistage puisse déterminer s'il y a eu contamination? Comment réagit-elle à un diagnostic positif? Autant de questions qui sont abordées en petits groupes, en collaboration avec un animateur ou une animatrice formés par MIELS-Québec.

#### AU TRAVAIL

L'acceptation d'un séropositif par ses collègues constitue un point majeur de la sensibilisation qu'effectue l'organisme. Le problème, qui se pose déjà, connaîtra une ampleur accrue au cours des prochaines années à cause de l'efficacité des nouveaux traitements. « Encouragées par la possibilité que leur espérance de vie s'améliore, de plus en plus de personnes vivant avec le VIH-sida chercheront à réintégrer le marché du travail. D'autres seront en mesure d'occuper plus longtemps leur emploi actuel », soulignent MM. Houde et Fréchette.

Dans ce contexte, opinent-ils, « il est vital que les entreprises de notre région mettent l'épaule à la roue et pren-

nent des mesures pour que leurs employés ne craignent pas de côtoyer des collègues infectés ». Comment? En recourant notamment au programme « SIDA en milieu de travail » qu'offre MIELS-Québec.

Selon les deux coordonnateurs, la majorité des gens atteints du sida sont des gais ou des bisexuels. Mais la maladie touche de plus en plus les hétérosexuels, y compris les femmes. Les statistiques, toutefois, sont plus que floues et ne révèlent que la pointe de l'iceberg.

Par exemple, officiellement, il n'y a eu que 241 cas déclarés de sida dans la région de Québec depuis les débuts de la maladie. À l'échelle du Québec, le Centre québécois de coordination sur le sida parle de quelque 5000 cas. La réalité est cependant beaucoup plus sombre. « Comme certains séropositifs vivent 15 et même 17 ans avant que le sida se développe, c'est dans une quinzaine d'années qu'on saura vraiment le nombre de personnes actuellement contaminées », précisent Mario Fréchette et Alain Houde.

La seule façon de mettre fin à cette terrible faucheuse, concluent-ils, c'est l'utilisation de condoms lors de tout contact potentiellement à risque.

## CHAUDIÈRE-OUEST ET ETCHEMIN

### La fusion des services de police est acquise

CLAUDE VAILLANCOURT  
Le Soleil

QUÉBEC — Le regroupement des services de police de Chaudière-Ouest et de Chaudière-Etchemin entre en vigueur aujourd'hui. Avec, en prime, la vente, au plus offrant, du poste de police de Chaudière-Ouest.

Président de la régie intermunicipale de police de Chaudière-Ouest et maire de la municipalité de Saint-Étienne, Christian Jobin affichait un large sourire, hier soir, quand il est reparti de la rencontre des maires et des chefs de police de la région concernant l'avenir de l'escouade Grico.

C'est que le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, venait de l'informer qu'il avait signé, dans l'après-midi, les documents concernant la prise en charge de la police de Chaudière-Ouest par celle de Chaudière-Etchemin, mettant ainsi fin à la courte et douloureuse expérience de regroupement policier de ce secteur.

En annonçant aux journalistes la formation du nouveau corps policier de la Chaudière, le maire Jobin s'est

empressé que les citoyens de l'endroit recevront les mêmes services avec le même effectif.

Une seule personne, en fait, disparaît de l'organigramme administratif, soit le chef André Trudel (Chaudière-Ouest) qui part avec une entente de 250 000 \$ dont un job d'un an à titre de conseiller en mesures d'urgence.

La structuration du nouveau service policier devrait prendre environ six mois.

Pendant cette période, les deux postes de police seront utilisés et les architectes se pencheront sur leurs

planches à dessin pour tirer les lignes d'une nouvelle centrale. « Le poste de Chaudière-Ouest est à vendre. Situé dans une zone commerciale, cet édifice tout neuf sera cédé au plus offrant », précise le maire Jobin.

Les contribuables du secteur n'ont cependant pas fini d'entendre parler de fusion de corps policiers puisque un autre projet est dans l'air puisque le ministre Bélanger a reçu une demande de la Ville de Lévis qui prône la fusion de l'ensemble des forces policières sur la rive sud de Québec.

#### Le ministre Bélanger a signé les documents sur la fusion hier

# LAISSEZ VOTRE VÉHICULE SE CHANGER POUR L'HIVER

### MISE AU POINT

- Vérification par ordinateur.
- Remplacement des filtres à air et à essence.
- Remplacement des bougies.\*
- Vérification complète du système d'allumage, du circuit de charge, du calage et du ralenti.
- Inspection visuelle des valves R.G.E. et R.G.C.

### HIVERNALE

- Inspection des raccords de la batterie, de la tringlerie du volet d'admission, du système d'injection du carburant et de l'ajustement des courroies.
- Nettoyage du volet d'admission.
- Essai routier.

\* Léger supplément pour les bougies platinumées.

## 119<sup>95</sup>\$

3 cylindres

**UN PRIX SANS MAUVAISES SURPRISES**

4 cyl. 139,95\$  
6 cyl. 159,95\$  
8 cyl. 169,95\$



## Service Goodwrench

Votre véhicule l'exige



Ces offres s'appliquent à la plupart des voitures et camionnettes GM. Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 1997. TPS et TVQ en sus. Voyez votre concessionnaire du Service Goodwrench de GM pour plus de détails. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre.

Pour connaître votre concessionnaire GM Goodwrench le plus près, composez sans frais : 1 800 463-7483.

Si vous n'êtes  
absolument,  
FONDAMENTALEMENT  
et sincèrement

**PAS**

intéressé à

**ÉCONOMISER**

**UN GROS**

**TAS DE**

**BIDOUS,**

ne tournez

surtout pas

cette page!

NOTRE LIQUIDATION MONSTRE SE POURSUIT  
D'UN OcéAN À L'AUTRE...

**PLUS DE**  
**70 000 000 \$**  
**EN STOCK DOIT ÊTRE VENDU!**

Tenues mode pour femme, tenues mode pour homme, tenues mode pour enfant,  
chaussures, accessoires, linge de maison, articles ménagers, vaisselle, meubles,  
appareils électroniques, gros électroménagers et davantage!

Achats en magasin seulement.

\* Sur nos prix de vente originaux. Le choix varie selon le magasin.

PASSEZ MAINTENANT À VOTRE MAGASIN LA BAIE  
AFIN DE PROFITER DU MEILLEUR CHOIX!

EN COURS

la  **Baie**

# LE QUÉBEC LE CANADA

## Harris semonce ses profs

TORONTO (PC) — L'Ontario a un système d'éducation « médiocre » et on ne peut pas se fier aux syndicats d'enseignants, non plus qu'aux conseils scolaires, pour l'améliorer.

C'est ce qu'a soutenu le premier ministre ontarien Mike Harris, hier, dans une charge à fond de train contre les leaders syndicaux, qui menacent de déclencher une grève générale des enseignants. Le premier ministre les accuse d'essayer de dicter au gouvernement ses politiques en matière d'éducation.

M. Harris s'est dit prêt à discuter avec les syndicats du projet de loi qui suscite l'ire des 125 000 membres du corps enseignant de la province, tout en ajoutant que les éléments de base de la loi ne sont pas négociables. « S'ils veulent venir et dire: « Nous les syndicats d'enseignants, nous allons mener le système », je n'ai pas de temps à perdre avec ça. Nous disons qu'on ne peut se fier aux conseils scolaires et aux syndicats pour assurer une éducation de qualité ».

Entre autres choses, le projet de loi pourrait réduire de moitié le temps dont dispose chaque enseignant pour préparer ses cours, et permettrait au gouvernement de déterminer le nombre d'étudiants dans chaque classe et de prolonger l'année scolaire.

Selon les enseignants, la réduction du temps de préparation de cours signifierait qu'au moins 4000 enseignants de moins seraient requis pour fournir le même nombre d'heures de cours. Les syndicats craignent qu'une telle mesure n'ouvre la voie à de futures compressions dans le financement des écoles pouvant atteindre 1 milliard \$. Les syndicats se réunissent aujourd'hui pour décider s'ils négocieront avec le gouvernement provincial.

# Finie l'école fourre-tout

## Plus de langues, de maths et d'histoire

BRIGITTE BRETON  
Le Soleil

QUÉBEC — La ministre Pauline Marois met fin à l'école fourre-tout.

À compter de septembre 1999, les élèves du Québec recevront plus d'heures de langues, de mathématiques et d'histoire. Comme les enfants ne passeront pas plus d'heures à l'école, certaines matières seront donc intégrées à d'autres ou abandonnées. Si l'orientation de la ministre est bien accueillie, la CEQ espère néanmoins des moyens pour passer de la théorie à la pratique.

La ministre de l'Éducation Pauline Marois a dévoilé hier à Montréal un énoncé de politique éducative qui précise les choix retenus à la suite des recommandations formulées en juin par le Groupe de travail sur les curriculums, présidé par Paul Inchauspé.

Mme Marois a confirmé que cinq grands domaines d'apprentissage seront privilégiés.

— Les langues: langue maternelle, langue seconde et troisième langue au secondaire.

— Les sciences, la technologie et les mathématiques.

— L'univers social, abordé par l'histoire et l'éducation à la citoyenneté, la géographie et l'économie.

— Les arts: initiation aux langages artistiques, fréquentation des oeuvres et des créateurs.

— Le développement personnel, dont l'enseignement moral ou religieux et l'éducation physique et à la santé.

Plus concrètement, cela signifie qu'au primaire, les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année auront deux heures de plus de mathématiques ou de français (ou d'anglais si c'est la langue d'enseignement) par semaine. Le nombre d'heures d'enseignement passera donc de sept à neuf heures par semaine pour la langue d'enseignement et de cinq à sept heures pour les mathématiques.

Les enfants du primaire commenceront à étudier une langue seconde en 3<sup>ème</sup> année plutôt qu'en 4<sup>ème</sup>. Autre fait nouveau pour le primaire, il sera divisé en trois cycles de deux ans. Ce qui, selon la ministre, devrait diminuer les échecs et le redoublement.

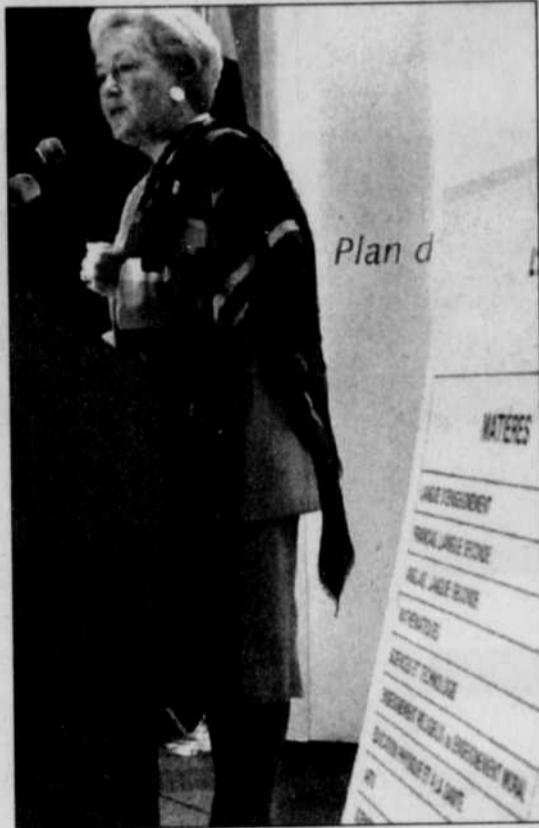
Au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, les élèves auront une formation de base commune. Comme pour le primaire, le temps consacré au français et aux mathématiques sera aussi accru. Quant à l'histoire, le nombre d'heures consacré à son enseignement durant trois années sera augmenté de 100 à 250 heures. Dès le troisième secondaire, des matières à option seront offertes aux jeunes de même que diverses voies de formation professionnelle.

Les changements débiteront progressivement en septembre 1999 et s'étaleront jusqu'en 2003 pour le primaire et en 2006 pour le secondaire. Mme Marois espère toutefois devancer l'échéancier pour ce qui est de l'enseignement de l'histoire. Elle a également annoncé la création d'une Commission des programmes, formée d'experts et d'enseignants, pour réviser les programmes. Mme Marois ne veut rien précipiter et souhaite ainsi éviter que des élèves servent de cobayes.

La Fédération des commissions scolaires du Québec et la Centrale de l'enseignement du Québec réagissent favorablement à l'énoncé même si quelques éléments les irritent. Diane Drouin, présidente de la FCSQ souligne le courage de Mme Marois. « Ça fait dix ans que l'on attend une réforme du curriculum ». La FCSQ aurait cependant souhaité que la ministre prévoit un plus grand encadrement pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, se réjouit pour sa part que tout en privilégiant les matières de base, la ministre ne minimise pas les sciences humaines et les arts. Le manque de moyens pour appliquer la réforme inquiète toutefois la dirigeante syndicale. « C'est bien beau de parler de rehaussement de la culture mais on n'a plus d'argent pour acheter des livres dans les bibliothèques. C'est bien aussi de dire qu'on s'occupera des enfants en difficulté lorsque l'on s'abrite dans les services professionnels dans les écoles ». Mme Pagé note aussi qu'il faut de l'argent pour donner de la formation aux enseignants qui devront intégrer d'autres matières à leur spécialité. « À 100 \$ par enseignant par année, le budget est insuffisant ».

Le fait que la ministre prescrive toujours deux heures d'enseignement religieux ou de morale irrite aussi la CEQ. « On n'est pas capable de trouver une heure pour faire de l'orientation professionnelle et on éparpille des matières. Mais, la religion conserve toujours sa place. On fait une grande réforme mais une question centrale est laissée de côté ».



La ministre Pauline Marois

## Jospin précise la politique française

### «Accompagner le Québec sur le chemin qu'il choisira ne veut pas dire l'y précéder»

NORMAN DELISLE  
Presse canadienne

PARIS — La France va « accompagner » le Québec dans les chemins que ce dernier choisira, a déclaré à plusieurs reprises M. Jospin devant la presse, à la suite d'une réunion de travail de deux heures entre lui-même et le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard. Les deux hommes étaient pour la circonstance accompagnés de plusieurs ministres et adjoints.

M. Jospin a même eu des remarques d'impatience devant les journalistes québécois et canadiens qui ont insisté au moins à cinq reprises pour connaître l'attitude que prendrait le gouvernement français advenant un vote référendaire positif sur la souveraineté du Québec. « Il est rare qu'on obtienne de moi une réponse que je ne veux pas donner, surtout quand j'en ai déjà donné une », a lancé M. Jospin au cinquième journaliste à l'interroger à ce sujet.

Exaspéré par les questions, M. Jospin a cité une phrase de l'écrivain Alphonse de Musset: « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. La mienne est fermée sur ce sujet ».

« Fermée jusqu'à ce que les Québécois se prononcent? » a demandé un journaliste. « Naturellement », a répondu le

premier ministre français. En fait, le premier ministre Jospin a résumé ainsi la position de son gouvernement: « Quand le gouvernement français adopte une attitude, il le fait en fonction d'événements réels, pas en fonction d'événements qui ne se sont pas produits ».

Comme il n'y a pas de référendum sur l'avenir du Québec prévu avant plusieurs années, il était donc impossible d'arracher une réponse précise à M. Jospin sur l'attitude qu'il prendrait alors. « Vous voulez me faire réagir sur des événements qui ne se sont pas produits. Je ne vois pas comment je pourrais entrer dans le processus qui est le

vôtre, a-t-il dit. C'est au Québec, c'est au Canada que ces questions se posent. Ce n'est pas en France ».

Un journaliste a voulu savoir si la France jugeait suffisante une majorité de 50 % des voix au référendum sur la souveraineté. « J'adhère au principe de la démocratie », a répondu M. Jospin sans préciser davantage. Il a parsemé ses déclarations de remarques comme « un premier ministre de France a maintenant assez de problèmes ici pour ne pas se poser ailleurs les questions de demain », ou encore: « Quand vous voulez rester au seuil d'une pièce, le mieux est de ne pas ouvrir la porte ».

Après avoir répété que le gouvernement de la France « accompagnera » les choix du Québec, il a rappelé que la France avait aussi avec le Canada des « relations nombreuses, constantes et amicales sur beaucoup de plans ». Ce type de relations avec le Canada « ne paraît pas en cause ni aujourd'hui, ni demain », a-t-il mentionné.

Il est apparu clairement du long échange entre M. Jospin et la presse québécoise et canadienne que tout en promettant « d'accompagner le Québec dans ses choix », il n'était pas question que le gouvernement français dise comment pour le moment.

Par ailleurs le quotidien français *Libération* affirmait hier que les Québécois sont « sonnés » par les « gaffes » et la gestion « incohérente » et « contestable » du gouvernement de Lucien Bouchard, a affirmé hier

Quelques heures avant que le premier ministre ne vante devant la Chambre de commerce de Paris les performances économiques du Québec, « Libé » a donné de son administration une image fort peu flatteuse. Deux ans après le référendum, « le Québec boit l'amère potion de la rigueur », a raconté le journal. Selon son correspondant à Montréal, Lucien Bouchard a fait de l'équation « déficit budgétaire résorbé égale prochaine victoire au référendum » la « quintessence de sa politique ».

« Un touriste s'étonnerait de la prolifération des gaffes gouvernementales au Québec mais les Québécois semblent totalement sonnés tellement elles sont nombreuses » écrit *Libération*. Le quotidien évoque en vrac la « cure d'austérité qui donne le tournis au Québec » et qui a frappé au premier chef la santé et les services sociaux, la désaffection de l'aéroport de Mirabel, le ravalement de celui de Dorval que Québec « s'est obstiné à entériner », les problèmes du Biodôme...

« Le Figaro » était encore hier matin, le seul autre quotidien à s'être intéressé à la visite de M. Bouchard à Paris. Le quotidien de droite, qui a publié plusieurs articles et une interview du premier ministre, dresse un portrait favorable de l'économie du Québec.



Le premier ministre Lucien Bouchard et son homologue français, Lionel Jospin.

## Ottawa respire mieux, Manning fulmine

JOËL-DENIS BELLAVANCE  
Le Soleil

OTTAWA — Le premier ministre Jean Chrétien n'a pas senti le besoin de téléphoner au président français Jacques Chirac afin qu'il précise davantage sa pensée au sujet de ses déclarations concernant la reconnaissance d'un Québec souverain.

Le chef du gouvernement libéral, qui s'est à nouveau attiré les foudres des réformistes aux Communes hier quant à son comportement dans le dossier de l'unité nationale, a jugé suffisantes les précisions qu'a fournies l'attachée de presse du président français.

« La porte-parole du gouvernement français a indiqué qu'il n'y avait pas d'ingérence de la part du président ni aucune intention d'ingérence et que la question était purement hypothétique », a d'abord déclaré le premier ministre Chrétien.

« J'ai déjà discuté de ce problème à plusieurs reprises avec le président

Chirac. Il sait qu'il s'agit d'un problème canadien qui sera réglé par les Canadiens et non pas par le gouvernement français », a-t-il ajouté en réponse à une question du Parti réformiste.

Jean Chrétien s'est également dit satisfait des déclarations du premier ministre français Lionel Jospin qui, au terme d'un entretien en compagnie de Lucien Bouchard, hier, a tenu des propos plus nuancés que ne l'avait fait la veille le président Chirac.

Insatisfait de la réponse du premier ministre, le chef réformiste Preston Manning, qui réclamait lundi une intervention musclée d'Ottawa à la suite des propos tenus par le président français, a vivement critiqué Jean Chrétien, estimant qu'il se traîne encore les pieds dans le dossier de l'unité nationale.

« Le premier ministre aurait dû appeler le président français afin de lui faire savoir que tout État étranger qui encourage la sécession d'une province canadienne, avant que le Canada ne se

soit prononcé, met en péril ses relations diplomatiques, économiques et autres avec le Canada », a-t-il soutenu.

Aux yeux du chef réformiste, les propos de Jacques Chirac, qui a promis lundi au premier ministre Lucien Bouchard d'accompagner le Québec « quel que soit le chemin qu'il choisira », constituent un appui manifeste à la cause des souverainistes.

Jean Chrétien aurait donc dû, dès les heures suivant cette déclaration, rappeler le président Chirac à l'ordre, selon Preston Manning.

Cela dit, le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion s'est déclaré satisfait des déclarations plus nuancées du premier ministre français Lionel Jospin.

Essentiellement, le chef du gouvernement français a indiqué qu'il fallait respecter « la libre décision du Québec », mais aussi « la libre appréciation » que fera le gouvernement canadien d'un OUI référendaire.

« C'est là le fond de la question. Per-

sonne ne veut retenir les Québécois contre leur gré au Canada. Un référendum n'est pas une décision, c'est une consultation qui demande à être interprétée, à être évaluée. Aucun État étranger ne peut faire cette évaluation par-dessus la tête du gouvernement du Canada », a-t-il soumis hier.

Stéphane Dion a ajouté que Lucien Bouchard tentait d'arracher au gouvernement français la promesse d'une reconnaissance rapide d'une déclaration unilatérale d'indépendance, une chose qui serait selon lui « contraire à la pratique internationale ».

De son côté, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a préféré hier s'en tenir aux propos du président français Jacques Chirac.

« Il est vrai que la France regardera sûrement ce que le Canada dira, mais je pense que quand M. Chirac a dit qu'ils accompagneront les Québécois selon le chemin qu'ils prendront, c'était très clair », a-t-il dit.



Preston Manning



Jean Chrétien

# Québec peut vendre l'amiante et le bannir des écoles

## La ministre Carrier-Perreault n'y voit pas de double discours

HÉLÈNE BARIL  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le gouvernement du Québec continuera de vendre l'amiante à l'étranger, même s'il entreprend en même temps de débarrasser les écoles de ce produit potentiellement dangereux.

Il n'y a pas de double discours là-dedans, a soutenu hier la ministre déléguée aux Mines, Mme Denise Carrier-Perreault.

« Ce n'est pas une opération de désamiantage systématique qu'on fait au Québec, c'est une opération de prévention », a dit la ministre au sujet du comité mandaté par le ministère de la Santé pour évaluer les risques d'exposition à l'amiante dans le réseau scolaire. Selon Mme Carrier-Perreault, il peut y avoir des risques dans les éco-

les construites entre 1966 et 1978, alors qu'on utilisait le procédé de flochage. Rappelons que le flochage a été banni en 1978.

Le flochage n'est pas dangereux en soi, mais seulement si la surface recouverte est brisée, a soutenu la ministre. Et même dans ce cas, le désamiantage n'est pas la seule solution. « Il existe d'autres moyens, moins coûteux, comme le coffrage, pour empêcher que la fibre se retrouve dans l'air. »

La ministre ne craint pas que les travaux du comité du ministère de la Santé nuisent à la campagne de réhabilitation de l'amiante qu'elle mène depuis la décision de la France d'interdire ce produit. « C'est tout à fait conforme avec ce qu'on dit dans les pays concernés », a-t-elle assuré.

Ce n'est pas du tout l'avis du député libéral de Frontenac, M. Roger Lefebvre, qui réclame que le gouvernement mette fin sans tarder à cette « opération sans précédent de discrédit de l'amiante ».

Il s'agit d'une démarche « hypocrite », a-t-il dénoncé, qui a été entreprise à l'insu de tous ceux et celles qui sont concernés. « On est en train de paniquer et de créer une psychose, au Québec cette fois. »

M. Lefebvre ne croit pas du tout que le

gouvernement puisse encourager l'utilisation de l'amiante dans le monde entier tout en dépensant une fortune pour en débarrasser ses propres écoles.

La « chasse à l'amiante » est déjà commencée dans certaines écoles, où des travaux de rénovation étaient nécessaires. C'est le cas de l'école Du Buisson à Québec et de la polyvalente des Îles-de-la-Madeleine, où cette opération a coûté 1,5 million \$.

Il est toutefois encore beaucoup trop tôt pour savoir combien pourraient coûter les travaux à l'échelle de la province. Les chiffres de 250 à 300 millions \$ qui ont été avancés ne signifient rien, selon M. Maurice Poulin, directeur de la protection au ministère de la Santé et responsable de l'inventaire de la présence d'amiante dans les écoles.

Selon lui, le travail ne fait que commencer. D'abord, on ne sait pas encore avec précision combien des 2600 écoles québécoises ont été construites entre 1966 et 1978.

Ensuite, il faut identifier quelles écoles peuvent présenter des risques et enfin, prendre les moyens de les éliminer soit par le désamiantage, soit par le coffrage ou soit en isolant simplement les lieux contaminés.

Il faudra un an avant d'avoir une idée juste de la situation, a indiqué M. Poulin, qui admet que cette démarche s'arrime curieusement avec les efforts de la ministre déléguée aux Mines pour encourager l'utilisation de l'amiante.

« On s'est posé la question », a dit M. Poulin.

# 1988\$

POUR UNE

# 1998

TRANSPORT INCLUS



**ESCORT SE 98**  
BERLINE OU FAMILIALE, UN SEUL PRIX !  
**198\$ PAR MOIS**

AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS

Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.  
**PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS : OBTENEZ UN RABAIS SUPPLÉMENTAIRE DE 750 \$. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉTAILS.**

- Climatiseur
- Deux rétroviseurs à réglage électrique
- Entrée sans clé du côté conducteur avec 2 télécommandes
- Moteur de 2 L, 110 ch
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Deux sacs gonflables

- Freins assistés
- Radio AM/FM stéréo avec haut-parleurs haut de gamme
- Sécurité enfants aux portes arrière
- Vitres teintées
- Banquette arrière à dossier divisible repliable 60/40

AVANTAGES  
**24**  
mois  
LOCATION

LE PLAISIR DE CHANGER DE VÉHICULE AUX DEUX ANS  
OPTION D'ACHAT À VALEUR GARANTIE  
MINIMISEZ VOTRE OBLIGATION FINANCIÈRE

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

MISE DE FONDS ou échange équivalent	MENSUALITÉ LOCATION 24 MOIS
<b>2 750\$</b>	<b>198\$</b>
<b>1 750\$</b>	<b>248\$</b>

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE



Voyez le concessionnaire  
de votre région



# Les facteurs y goûtent

## Plusieurs jours de suspension pour ceux qui ont travaillé en jeans

LOUISE LEMIEUX  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Hier, au cours de la journée, les 28 facteurs du bureau de Charlesbourg ont chacun reçu un avis de suspension de neuf jours pour avoir porté des jeans au travail. Et comme la mesure disciplinaire est progressive, la journée de « bénévolat » de jeudi leur coûte deux jours de suspension.

Aujourd'hui, tous les autres facteurs et factrices du Québec qui ont distribué le courrier en jeans, la semaine dernière, recevront des avis de suspension pour avoir défilé le règlement vestimentaire.

Le mouvement du port de jeans a commencé mercredi à Charlesbourg. Le courrier n'a pas été distribué. La mesure disciplinaire prévoit une journée de suspension.

Jeudi, en dépit d'une suspension, les facteurs ont distribué quand même le courrier. Résultat: deux autres jours de suspension, pour l'avoir distribué, sans solde, mais en jeans. Vendredi et lundi, six autres jours de suspension pour avoir encore une fois contrevenu au règlement vestimentaire. Total: neuf jours de suspension. Le syndicat déposera un grief dans chaque cas.

Les premières suspensions entrent en vigueur aujourd'hui. Quant aux facteurs des postes Jean-Falou, Bourassa et Beauport, qui n'ont pas travaillé mercredi pour appuyer leurs collègues de Charlesbourg, des mesures supplémentaires s'appliqueront dans leur cas.

Le courrier sera distribué quand même. « Les suspensions sont graduelles et les employés à temps partiel feront plus d'heures », explique Hélène Barnard, porte-parole de la Société des postes.

Hier, le courrier était distribué normalement, partout au Québec, par des facteurs en uniforme. « On passe à autre chose... des manifestations symboliques, par exemple », explique Gaétan Collard, président de la section de Québec du STTP. Ce matin, le président national du STTP, Darrel Tingley, sera au bureau de Charlesbourg pour encourager les troupes syndiquées.

Le ministre canadien du Travail doit décider, d'ici le 7 octobre, s'il donnera le droit de grève et de lock-out ou s'il donnera la poursuite des négociations par la nomination d'un conciliateur.



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE  
Le port des jeans: un moyen de pression désormais abandonné.

## AFFAIRE MOISIE

# Les procureurs scrutent l'envergure de la beuverie

STÉPHANE TREMBLAY  
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Selon Antonio Régis, le frère de Moïse, présumément noyé avec son ami Achille Vollant sur la rivière Moisie, le 9 juin 1977, quatre caisses de 12 bières ont été apportées au campement le jour précédant le tragique accident.

Appelé à témoigner, hier, devant les procureurs de la commission Roberge, Antonio Régis a admis avoir bu de la bière, le 8 juin 1977, en compagnie de plusieurs autochtones, dont Moïse Régis et Achille Villant: « Nous étions au moins cinq et je me rappelle d'avoir consommé de six à sept bières durant la soirée. Moïse et Achille ont également bu quelques bières avant de partir pêcher. Mais ils n'étaient pas très chauds car ils parlaient et marchaient correctement », a précisé M. Régis, en soulignant que son frère était colérique lorsqu'il était en état d'ébriété avancée.

Incapable de se souvenir parfaitement de certaines dates et des événements qui se sont produits avant ou après le voyage de pêche des deux Montagnais, il y a plus de 20 ans, An-

tonio Régis pense avoir essayé de dissuader son frère et son compagnon d'aller en excursion de pêche en raison des vents et de la brume qui s'abattaient sur la rivière, le matin du 9 juin 1977. Des renseignements que le témoin n'a pu confirmer.

La sœur de Moïse a aussi tenu à faire quelques précisions: « Je connaissais bien mon frère et jamais qu'il aurait été pêcher s'il avait été grandement affecté par la boisson. Il avait bu deux ou trois petites bières et non 50 comme on veut insinuer », ajoute cette dernière, qui compte beaucoup sur cette enquête publique « pour connaître la vérité, seulement la vérité ».

Durant le contre-interrogatoire, les avocats ont cherché à démontrer que les déclarations, hier, d'Antonio Régis étaient bien différentes de celles des quatre autres enquêtés. « J'étais jeune à l'époque et je crois que je me suis laissé intimider par les policiers. Je n'ai rien inventé et je suis ici aujourd'hui (hier) pour dire la vérité sur les choses dont je me souviens », a évoqué celui qui se dit plus à l'aise avec la présence d'un traducteur. Finalement, Les procureurs se sont entendus et ils ont déposé les affidavits en preuve.

## PRÉVENTION DU CRIME

### La loupe sur les grosses transactions bancaires

OTTAWA (PC) — Pour lutter contre le crime transfrontalier, le Canada envisage de légiférer afin d'obliger les banques à signaler les transactions suspectes, en argent comptant, de 10 000 \$ et plus, a indiqué hier le Solliciteur général Andy Scott.

Garder un oeil sur la circulation d'importantes sommes d'argent liquide constituerait un outil précieux contre la contrebande, le trafic de drogue et le blanchiment d'argent, a affirmé M. Scott devant une soixantaine de responsables de la loi canadiens et américains.

Les autorités examinent actuellement les formes que pourrait prendre une telle mesure.

Par la suite, l'Attorney général des États-Unis, Mme Janet Reno, a affirmé que le partage de ressources et d'informations entre les deux pays est crucial pour réduire les crimes commis le long de la plus longue frontière non surveillée du monde.

Dans son allocution, le Solliciteur général a lui aussi souligné que « la volonté de coopérer (...) constitue une arme très puissante dans notre combat contre le crime ».

M. Scott a admis que le fait d'obliger les banques et autres institutions financières à signaler certaines transactions pouvait susciter des inquiétudes en ce qui a trait au respect de la vie privée.

« Je suis très conscient de ces questions et (de la nécessité) de trouver un juste équilibre entre (la protection de la vie privée et) ce qu'il nous faut faire pour aider les forces de l'ordre à prévenir le crime », a précisé le Solliciteur général.

Depuis quatre ans, la loi oblige les banques, courtiers et autres institutions canadiennes à garder les dossiers et la documentation relatifs aux dépôts en espèces de 10 000 \$ ou plus pendant cinq ans, de manière à ce que la police puisse y avoir accès si nécessaire.

La nouvelle loi envisagée obligerait ces institutions à rapporter immédiatement de telles transactions.

POURQUOI PLUS DE 20 000 GENS D'AFFAIRES ONT EMBAUCHÉ MIKE CETTE ANNÉE?



(C'est certainement pas pour mon corps.)

Il y a plusieurs raisons qui expliquent pourquoi Mike<sup>SM</sup> est si populaire auprès de nos gens d'affaires. Mais une raison revient systématiquement quand on leur pose la question: « Mike fait économiser du temps et de l'argent à mon entreprise ».

**1** Le téléphone SCP de Mike coûte beaucoup moins cher à utiliser qu'un cellulaire.

La facturation à la seconde de Mike peut couper vos coûts d'environ 20 %. Les zones d'appel de Mike sont plus grandes, donc moins d'appels interurbains, et ses tarifs interurbains sont plus économiques (environ 40 % de moins).

**2** Le téléphone SCP de Mike est meilleur qu'un cellulaire - il vous permet de faire beaucoup plus.

Signal numérique égale des communications exceptionnellement claires et confidentielles. Mike gère aussi vos messages avec plus d'efficacité; fonctions de sauvegarde, renvoi ou diffusion des messages à un groupe, retour d'appel en appuyant simplement sur un bouton, et plusieurs autres fonctions. Mais surtout, Mike est le seul téléphone SCP sur le marché avec un téléavertisseur intégré et Contact direct<sup>SM</sup>.

**3** Seul Mike vous permet de faire des appels locaux dans plus de 200 villes américaines au même tarif qu'à la maison.

Utilisez votre téléphone SCP de Mike aux États-Unis sans payer de frais quotidiens de mise en service ou d'itinérance. Pas de longue série de numéros à composer et pas de facturation excessive à la minute. Vous composez et vous payez le même tarif qu'à la maison.

**4** Mike peut recevoir des télécopies, en envoyer et naviguer sur Internet.

Avec Mike vous pouvez recevoir, via Internet, des télémessages de texte de n'importe où dans le monde. Il peut aussi recevoir des télécopies et les emmagasiner jusqu'à ce que vous puissiez les imprimer à n'importe quel télécopieur.

**5** Mike est le seul SCP avec Contact direct.

Contact direct c'est un contact instantané avec un ou plusieurs membres de votre groupe de travail pour seulement 10 ¢ la minute par personne. Pas de numéros à composer, pas de ligne occupée, pas de boîte vocale. Aucun autre outil de communication ne vous permet de gérer votre entreprise de façon aussi efficace et économique car Mike est le seul SCP au Canada à avoir cette fonction.

**6** Le territoire de service numérique de Mike est le plus étendu du genre au Québec.

De nombreux sites de transmission ont été installés à travers le Québec au cours des derniers mois. Résultat? Le territoire de service numérique de Mike est le plus important du genre au Québec. Vous pouvez, par exemple, rester en contact constant avec vos collègues de Trois-Rivières à Sherbrooke, de Sainte-Foy à Saint-Jérôme, et tout au long du corridor entre la ville de Québec et Windsor, Ontario.

**7** Mike, c'est aussi un téléavertisseur intégré des plus évolués.

Mike est un téléavertisseur bi-directionnel avec un bouton de retour d'appel instantané. Mike vous fera automatiquement savoir si vous avez un message et vous garantit la livraison et la réception des messages que vous envoyez.

Branchez votre entreprise sur le réseau Mike, appelez-nous aujourd'hui.  
1 888 CLEARNET<sup>SM</sup> (1 888 253-2763)



Le seul SCP avec Contact direct<sup>SM</sup>

Isle-aux-Coudres

Venez vivre l'ailleurs

Vivez le passage des oies

Assistez au théâtre chantant « La vie du temps »

Participez à la course au trésor « TRÉSOR 300 \$ » fin de semaine des 3, 4 et 5 octobre 1997

INF.: (418) 438-2930

## NÉGOCIATIONS QUÉBEC-UMQ

**Le fossé rétrécit****Seulement 11 M\$ sur plus de 800 séparent les parties**BENOÎT ROUTHIER  
*Le Soleil*

QUÉBEC — Onze millions \$ seulement séparent maintenant la proposition du gouvernement et celle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), 11 millions \$ qui s'annulent vu que le gouvernement est prêt à accorder 10 millions \$ aux MRC pour gérer le transport scolaire.

Le président de l'UMQ, M. Mario Laframboise, a fait voir, hier, à la fin d'une journée de travail avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour figoler une entente à présenter ce matin au gouvernement, que la nouvelle proposition de l'UMQ est de 838 millions \$ sur deux ans, tandis que le gouvernement veut 849 millions \$.

L'UMQ propose que les municipalités absorbent une facture de 349 millions \$ en 1998 à laquelle il faut ajouter des économies de 70 millions \$ que les commissions scolaires s'engagent à faire en gérant le transport scolaire. Pour 1999, l'UMQ est prête à absorber le même montant, soit 419 millions \$. Le gouvernement propose 419 millions \$ en 1998 et 500 millions \$ en 1999.

M. Laframboise s'empresse d'ajouter que cela serait accompagné d'une vaste opération, dans tout le Québec, de mises en commun devant se terminer le 31 décembre 1998. « C'est ça la beauté de notre affaire, tout le monde embarque », pas seulement les villes. Et M. Laframboise de

faire voir que les municipalités rurales doivent aussi se décider à faire des mises en commun, entre elles ou au niveau de la MRC. C'est évident qu'il compte là-dessus pour convaincre le gouvernement d'accepter sa proposition.

Le président de l'UMQ affirme que la MRC est une structure qui n'a jamais fonctionné. Il doute d'ailleurs qu'elle soit en mesure d'assumer la gestion du transport scolaire comme le veut la proposition du ministre des Affaires municipales Rémy Trudel et comme est prête à l'accepter l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ). Celle-ci veut que la MRC gère le transport scolaire, mais pour cela elle demande 22 millions \$ au gouvernement, qui est prêt à lui en accorder 10 millions \$, poursuit M. Laframboise.

La proposition de l'UMQ inclut une réforme de la fiscalité à réaliser d'ici le 31 décembre 1999 même « si on aimerait bien, à l'UMQ, que le nouveau pacte fiscal soit prêt en décembre 1998 ».

Enfin M. Laframboise répond à l'UMRCQ qu'il est faux de prétendre que la proposition de l'UMQ fait perdre les subventions aux petites municipalités et coupe dans la péréquation. Les subventions relatives à la voirie locale ne sont affectées qu'au tiers tandis que « notre proposition augmente la péréquation pour les municipalités qui auront à absorber une facture supérieure à 4,4% de leur budget ».

**Les secrétaires de juges encore déboutées****Le tribunal n'a pas juridiction**RICHARD HÉNAULT  
*Le Soleil*

QUÉBEC — C'est au tour de trois juges de la cour d'appel de débouter 154 secrétaires de juges. Comme leur confrère de la cour supérieure, ils concluent que le tribunal n'a pas de juridiction et que seul un arbitre a la compétence pour trancher le litige avec leur employeur, c'est-à-dire le gouvernement du Québec.

Ce groupe de secrétaires voulait faire reconnaître l'iniquité et la discrimination dont elles sont l'objet parce qu'elles ne sont pas intégrées à la classification de « secrétaire judiciaire » comme la majorité de leurs consoeurs. Mais les juges Jean-Louis Baudouin, André Brossard et Joseph Nuss, de la cour d'appel, estiment eux aussi que la question relève de l'interprétation d'une convention collective qui est de la compétence exclusive d'un arbitre.

L'origine du problème de ces 154 secrétaires, les unes à la cour du Québec, les autres à la cour supérieure, remonte à 1982, lorsque le ministre de la Justice à l'époque a signé une entente avec les juges en chef. Celle-ci prévoyait que des fonctions additionnelles de greffières-audicières seraient confiées aux secrétaires de juges.

En 1984, les règles d'intégration étaient fixées dans l'entente entre l'employeur et le syndicat. Les secrétaires ont alors été placées dans cinq classes d'emploi différentes, leur rémunération variant selon la classe.

Il était alors possible de porter l'intégration en appel devant un arbitre de griefs. Plusieurs secrétaires de juges l'ont fait et ont été intégrées à d'autres corps d'emploi.

Quant au groupe des 154, elles se sont adressées aux tribunaux pour obtenir justice, demandant à ceux-ci d'ordonner la création d'un emploi de secrétaire de juge, classe qui n'a pas été reconnue en droit. Elle ne l'a été que dans l'entente intervenue entre le ministre et les juges en chef.

**ASSURANCE-MÉDICAMENTS NATIONALE****4 milliards \$ de plus**

L'introduction d'un régime national d'assurance-médicaments entièrement financé par l'État se traduirait par une augmentation des dépenses publiques de 4,3 milliards \$, indique une nouvelle étude produite à la demande de l'Association canadienne de l'industrie du médicament (ACIM). L'auteur de l'étude, Neil Palmer, de la firme Palmer D'Angelo Consulting, a étudié les coûts associés à neuf modèles de régimes d'assurance-médicaments afin d'évaluer leur impact respectif sur le portefeuille des gouvernements, des compagnies d'assurances privées et des particuliers. (PC)

**PROMO MANTEAUX**

Ouvert le dimanche de 12 h à 17 h



Le plus grand choix de manteaux pour hommes et dames à Québec !

**20%**

de rabais sur tous les manteaux\* pour hommes et dames à prix courant en magasin.

- cuirs,
- peaux lainées,
- pelisses,
- lainages,
- cachemires,
- microfibres,
- duvets, etc.

Laliberté, beaucoup, beaucoup de manteaux !

\* EXCLUSION: Fourrures, vêtements de ski et Kanuk (coupon-rabais du fabricant). Marchandise en magasin seulement. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

**laliberté****laliberté**Mail Centre-Ville  
525-4841**Stationnement gratuit avec achat**

• Place Cartier • Place Jean-Lesage • Hotel Ramada  
• Cineplex Odeon • Auto-Parc P.M.S.

*Nicole Morin*

Monture No 1514 de OWP  
Lentilles organiques Nikon  
Courtier en immeuble

porte maintenant des lunettes de Jacques Langlois

**50%**

Comme toujours Jacques Langlois offre un rabais de 50% sur les montures à l'achat d'une lunette complète (sauf quelques exceptions).  
**Aucun paiement avant 6 mois** (facultatif)

JACQUES Langlois OPTICIEN

LIMOILOU 455, 3<sup>e</sup> Avenue 523-6690  
MAIL CENTRE-VILLE 460, St-Joseph Est 529-9351  
SAINTE-FOY 1113, route de l'Eglise 659-3616

Examen de la vue par des optométristes sur place

## Montréal: crise d'appendicites

MONTRÉAL (PC) — L'hôpital Charles-LeMoine de Greenfield Park, au sud de Montréal, a reçu trois plaintes presque consécutives relativement au temps qu'on a mis à diagnostiquer des cas d'appendicite chez des enfants.

Sans minimiser l'importance de ces plaintes, le Dr Marcel Boucher, directeur des services professionnels, se demande s'il n'y a pas un effet de panique dans le public depuis qu'un jeune

de 10 ans, Jean-François Giguère, est décédé en juin des suites d'une péritonite non diagnostiquée à l'urgence de la Cité de la santé, à Laval.

Entre la fin d'août et le début de septembre, des parents se sont plaints des services reçus dans trois cas d'enfants souffrant d'appendicite. Deux d'entre eux ont été opérés à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, après une visite à l'urgence de Charles-LeMoine.



Anneaux célestes

Des formes inusitées en or 14 carats garnies de perles de culture. Une exclusivité Birks qui fera sensation. Bracelet, 295 \$; boucles d'oreilles, 295 \$; bague 350 \$



**BIRKS**

JOAILLIERS DEPUIS 1879

PLACE STE-FOY 651-4035

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

## Les policiers de la SQ ont brandi la menace de violence

### Une réponse à l'éventuelle nomination d'Hilaire Isabelle au comité de déontologie

MONTRÉAL (PC) — L'Association des policiers provinciaux du Québec a brandi la menace de la violence quand la direction de la Sûreté du Québec (SQ) a recommandé la nomination d'Hilaire Isabelle au comité de déontologie policière.

Hilaire Isabelle était un des trois enquêteurs internes à avoir enquêté sur les bavures de ses collègues policiers commises au cours de l'enquête et du procès des Matticks pour importation de 26,5 tonnes de haschisch.

Au 58e jour des travaux de la commission Poitras qui enquête sur la SQ, le témoin Gilles Despelteau, directeur des ressources humaines et négociateur patronal a reconnu, hier, que le syndicat des policiers était en profond désaccord avec cette nomination et que les dirigeants l'avaient signifié sans ambiguïté.

D'ailleurs selon le compte-rendu d'une réunion patronale-syndicale tenue le 31 juillet 1996, l'APPQ reproche à M. Isabelle d'avoir commis « des abus » dans des enquêtes, notamment dans celle portant sur les ratés de ses collègues policiers dans l'affaire Matticks.

« Le président Jocelyn Turcotte demande à M. Despelteau que le directeur général Serge Barbeau soit sensibilisé sur le cas de M. Hilaire Isabelle afin qu'il ne soit pas nommé à la déontologie.

« Si jamais la Sûreté persistait dans sa décision, il est clair que l'Association des policiers provinciaux du Québec n'aurait pas le choix de réagir violemment car elle n'entend pas laisser les membres de son accréditation syndicale se faire juger par M. Isabelle », peut-on lire dans le compte-rendu de la réunion.

Interrogé là-dessus, M. Despelteau a dit en avoir parlé ou au directeur Barbeau ou à la directrice générale associée Louise Pagé.

Finalement, M. Isabelle n'a pas obtenu ce poste. Quelques mois plus tard, M. Jean-Claude Turcotte, le frère du président de l'APPQ Jocelyn Turcotte, est entré en fonction à la déontologie policière.

La commission s'est également penchée sur une modification mystérieuse apportée au profil de carrière d'Hilaire Isabelle.

Vingt-quatre heures avant que la direction de la SQ décide de lui retirer son statut de policier, pour manque de loyauté, un changement a été effectué dans son profil de carrière.

Alors qu'il relevait auparavant de la direction de Mme Louise Pagé, M. Isabelle était passé sous celle du commandant de Québec.

## Pieds Sensibles

LA CHAUSSURE SOUPLE  
AVEC LA SEMELLE COUSSINÉE

- Élégante
- Choix de modèles: confort et habillé
- Pointures et largeurs variées
- Peut contenir une semelle orthopédique



**MEPHISTO**

**POULIOT**

LA OÙ CHAUSSURE ET SANTÉ VONT DE PAIR  
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 652-0100

## POLY DE LONGUEUIL Quatre suicides

Quatre jeunes garçons se sont enlevés la vie l'un après l'autre depuis dix mois à la polyvalente Jacques Rousseau, de Longueuil, le dernier suicide étant survenu dimanche. C'est dans le quartier Collectivité nouvelle qu'on a découvert le corps de l'adolescent, dans le cabanon situé sur la propriété de ses parents. Pourtant, selon les policiers, rien ne présageait une fin aussi tragique chez ce jeune homme menant une vie tout à fait normale. Les policiers ont d'abord trouvé une lettre dans laquelle le jeune fait ses adieux à ses proches. Les enquêteurs ont aussi trouvé une deuxième lettre dans laquelle l'adolescent affirme ne pas accepter la mort par suicide d'un de ses amis survenue en mars. Quatre jeunes qui se connaissaient se sont donnés la mort à des moments différents. L'école Jacques Rousseau a déployé un plan d'intervention. (PC)

# LA PROMO DU BEAUF

« M'a  
vous faire ça  
gratis! »

Jusqu'au 31 octobre, profitez d'un mois gratuit sur un ou deux services **Étoiles** Bell de votre choix.

Dring! L'heure a sonné de vous abonner au service **Affichage d'Appel en attente** qui vous permet de savoir qui vous appelle même lorsque vous êtes déjà en ligne. De plus, il vous fait profiter à fond du téléphone Vista 350, dont le **plan d'entretien prolongé** vous est offert gratuitement pendant un an! Une valeur de 40,95 \$.

Mais encore? Si vous le préférez, vous pouvez combiner deux services parmi les suivants et former un duo qui répond à vos besoins. **TéléRéponse** Bell, **Afficheur, Appel en attente, Composition vocale, Appel personnalisé, Mémoires, Conférence à trois, Renvoi automatique, Sélecteur, Composition automatique...** à vous de jouer!

Quel que soit votre choix, c'est gratuit pendant un mois. Pour en profiter, passez sans tarder à un magasin **Téléboutique** Bell ou appelez-nous au **1 888 850-BELL**.



Marque de commerce de Northern Telecom. Offert là où la technologie le permet. Certaines restrictions s'appliquent. Services Étoiles est une marque de commerce de Centre de ressources Stentor Inc. Bell Canada est usager licencié.

## LE MONDE

ALGÉRIE

52 parents  
sont égorgés

■ ALGER (AP, AFP) — Au moins 84 civils, dont 52 membres d'une même famille, ont été tués à l'arme blanche ou par balles dans cinq massacres distincts commis ces derniers jours dans la banlieue d'Alger et près de Blida, à 50km au Sud de la capitale, a-t-on appris, hier, de sources hospitalières. Huit jeunes femmes ont alors été enlevées.

Dans ces cinq massacres de civils, la plupart des corps des victimes ont été mutilés et en partie brûlés par les assaillants. Un bébé a ainsi été décapité, sa tête jetée sur un toit et son corps incinéré dans le four d'une cuisinière, ont rapporté des voyageurs en provenance de la région rencontrés, hier, à la gare routière d'Alger. Il n'y a aucune revendication.

L'un de ces massacres a été perpétré dans la nuit de dimanche à lundi dans le quartier de Sidi el-Kébir, sur les hauteurs de la capitale. Dix ouvriers travaillant sur un chantier de l'entreprise publique COSIDER ont été surpris dans leur sommeil et tués à coups de sabre. Trois autres ouvriers ont été passés à tabac et hospitalisés. Ils souffrent de multiples blessures et de traumatismes crâniens.

Victimes d'un autre massacre perpétré dans la nuit de samedi à dimanche, huit personnes habitant ce même quartier ont été enterrées, lundi, au cimetière el-Allia à l'Est d'Alger.

Le troisième massacre s'est produit à Sidi-Youssef, à un kilomètre de distance. Quatre membres d'une même famille — le père, la mère et les deux fils — ont été égorgés dans la nuit de dimanche à lundi par de faux policiers qui ont également enlevé trois jeunes femmes. Les corps débités des victimes transportées à l'hôpital de Beni-Messous ont dû être recousus par les chirurgiens, a précisé un médecin.

Le quatrième massacre, également commis dans la nuit de dimanche à lundi, a été perpétré par un groupe ar-

mé fort d'une quinzaine d'éléments et vêtus d'uniformes disparates, à Chébli, sur la route entre Alger et Blida. 52 membres de la famille Ferhah, dont 10 enfants, habitant cinq maisons distinctes ont été égorgés ou décapités et parfois coupés en morceaux. Cinq jeunes femmes ont été enlevées. La famille Ferhah était revenue deux jours auparavant à Chébli qu'elle avait fui, début 1997, après des menaces écrites du Groupe islamique armé (GIA).

Dans le cinquième massacre, 10 personnes, dont deux femmes, ont été tuées dans la nuit de dimanche à lundi à l'arme blanche et par balles par des inconnus armés dans le quartier Ouled Mimoun de Tlemcen, près de la frontière marocaine.

Ces massacres surviennent alors que l'armée algérienne mène depuis vendredi un vaste ratissage dans un fief du GIA dans la banlieue Sud-Est d'Alger. Ils interviennent également deux jours avant le début de la campagne électorale pour les élections locales et régionales prévues le 23 octobre.

Au lendemain d'une mise en cause directe par le premier ministre français Lionel Jospin de la « violence d'État » en Algérie, les autorités algériennes s'en sont vivement pris à l'ONU qu'elles ont accusée d'ingérence dans le domaine des droits de l'Homme. Le Haut commissaire Mary Robinson a maintenu, hier, son droit à défendre ces droits. « Les droits de l'Homme ne connaissent pas (de) frontières », a rétorqué Mme Robinson, ex-présidente de l'Irlande.

## Revanche d'un taureau



Déjà frappé à mort par le matador, au stade Plaza de Santamaria, à Bogota, capitale de la Colombie, ce taureau prenait sa revanche contre Manolo Beltran, cette semaine. Le matador repose dans un état satisfaisant à l'hôpital, malgré de sérieuses blessures internes...

ÉTATS-UNIS  
85 maisons brûlées

Un total de 85 résidences et 65 dépendances ont été détruites par un incendie qui a fait rage pendant trois jours dans les collines de la Sierra Nevada, au nord de Sacramento, capitale de la Californie. Le feu était contrôlé à 100% hier, mais près de 2400 hectares de forêts ont été détruits par les flammes. Plus de 1000 personnes avaient dû être évacuées samedi soir et la circulation routière dans le secteur demeurait, hier, soumise à des restrictions. Toutes les personnes évacuées ont été autorisées à retourner chez elles mais nombre d'entre elles n'ont trouvé que des ruines à l'emplacement de leur maison. Un court-circuit dans le générateur d'une roulotte a déclenché l'incendie samedi après-midi. Cet incendie est l'un des plus graves ayant affecté la Californie cette année. Son extension est due à une sécheresse de plusieurs mois. (AFP)

## Minimarée noire

Plus de 20 kilomètres de rivage au Nord de Los Angeles ont été affectés par une marée noire à la suite de la rupture d'un oléoduc sous-marin dans l'océan Pacifique. Entre 75 000 et 150 000 litres de pétrole se sont répandus dans l'océan, avant que la fuite ne soit colmatée. Cette fuite est survenue lundi à une profondeur de 75 mètres entre une plate-forme de forage à quelque cinq km du rivage et un terminal situé à Point Arguello, au nord de la ville de Santa Barbara. Le pétrole s'est répandu en mer sur une surface d'environ 10 km<sup>2</sup> et la lutte contre la marée noire a été handicapée, hier, par un épais brouillard sur ce secteur. (AFP)

## Sus aux fumeurs!

L'intolérance augmente aux États-Unis vis-à-vis des fumeurs, plus de la moitié des Américains se déclarant prêts à demander à leurs invités de ne pas fumer dans leur maison. Selon un sondage diffusé hier par le journal USA Today et la chaîne de télévision CNN, 63% des personnes interrogées, contre 46% en 1994, ont déclaré demander aux personnes leur rendant visite de ne pas fumer. 4% le leur interdisent purement et simplement. Par ailleurs, 60% (contre 47% en 1994) demanderaient à un fumeur de s'abstenir à une table de restaurant, et le nombre de personnes déclarant avoir peu de sympathie pour celles qui continuent à fumer malgré les risques encourus est passé de 32% en 1994 à 36% aujourd'hui. Ce sondage, réalisé par la firme Gallup auprès de 1006 adultes, montre que 56% d'entre eux, contre 45% il y a trois ans, sont favorables à une interdiction totale de la publicité pour le tabac. (AFP)

## Chelsea et la presse

Jesse Oxfeld, chroniqueur du journal de l'université californienne de Stanford a été limogé après avoir refusé de modifier un article dans lequel il critiquait la règle édictée par son rédacteur en chef de traiter Chelsea Clinton comme une étudiante comme les autres. Dans un article remis à la fin de la semaine dernière au *Stanford Daily*, Oxfeld, lui-même à Stanford, condamnait le refus de son rédacteur en chef de ne pas couvrir régulièrement pour le journal de l'université la vie sur le campus de la fille du président des États-Unis. Le rédacteur en chef du *Stanford Daily*, Carolyn Sleeth, a édicté une règle selon laquelle les journalistes du quotidien ne s'intéresseront à Chelsea Clinton que si elle est impliquée dans quelque chose qui justifierait l'attention de la presse, même s'il ne s'agissait pas de la fille du président des États-Unis. (AFP)

ÉGYPTE

## Bloqués sur le Nil

Plusieurs centaines de touristes étrangers, dont 192 Français, se sont retrouvés bloqués sur le Nil, hier, à la suite d'une brusque baisse du niveau du fleuve qui a entraîné l'enlèvement de leurs embarcations. Les autorités égyptiennes ont dû libérer une grande quantité d'eau du Lac Nasser, qui jouxte l'immense barrage d'Assouan, pour faire remonter le niveau du Nil et dégager les bateaux du lit du fleuve. Parmi les 380 touristes bloqués, on dénombreait 48 ressortissants allemands et 86 mexicains, dont les embarcations respectives étaient échouées près de la ville de Mafalut, à 300 km au Sud du Caire. (AP)

Israël persiste  
sur la voie de  
la colonisation

JÉRUSALEM (d'après AP) — Un jour seulement après qu'Israël eut accepté de réfléchir à une « pause » dans la construction de colonies juives de peuplement, Benyamin Nétanyahou a annoncé, hier, que les implantations continueraient de s'étendre pour tenir compte de la croissance naturelle de la population israélienne.

« Vous savez que nous construisons ces implantations en rendant possible leur croissance naturelle, et je n'ai pas l'intention de changer notre politique », a déclaré le premier ministre israélien à la presse. Et ce, malgré les propositions américaines d'interrompre la colonisation pendant les négociations israélo-palestiniennes du 6 octobre. De leur côté, les Palestiniens s'en tiennent à leur position: les négociations ne pourront reprendre que si Israël stoppe toute construction.

Total en Iran: Washington  
s'en tiendrait à la diplomatie

■ WASHINGTON (AFP, AP) — Les États-Unis, inquiets de l'impact sur leurs relations avec leurs alliés européens, ont entrouvert la porte, hier, à une solution diplomatique qui pourrait leur permettre d'éviter l'imposition de sanctions économiques contre la compagnie pétrolière française Total.

Ce possible compromis a été esquissé par le porte-parole du département d'État, James Rubin, alors que la Maison-Blanche faisait, elle aussi, de son mieux pour calmer le jeu et dramatiser le différend entre les États-Unis d'un côté, la France et les autres membres de l'Union européenne de l'autre.

Se référant au « dialogue critique » des pays européens avec le régime de Téhéran, contre lequel les États-Unis se sont élevés avec véhémence dans le passé, le porte-parole du président Bill Clinton, Michael McCurry, a ainsi qualifié le désaccord d'« amical », un

terme qui cadre mal avec l'idée de sanctions commerciales.

La nouvelle querelle entre Américains et Européens à propos de l'Iran a pour origine la signature, dimanche, par Total d'un contrat de deux milliards \$ US pour l'exploration du gisement iranien offshore de Pars Sud avec les compagnies russe Gazprom et malaisienne Petronas.

Ce contrat est en contradiction apparente avec la loi américaine sur les sanctions contre l'Iran et la Libye — connue sous le nom de loi D'Amato, du nom du sénateur de New York Alfonso

D'Amato — qui menace de sanctions toute compagnie investissant plus de 40 millions \$ par an dans le secteur des hydrocarbures de l'un de ces deux pays accusés par Washington de soutenir le terrorisme.

M. Rubin a laissé entendre qu'un durcissement par les pays européens de leur politique contre Téhéran pourrait inciter Washington à ne pas prendre de sanctions contre Total.

L'objectif de la loi D'Amato, a-t-il déclaré, « est d'obtenir des autres gouvernements qu'ils travaillent de concert avec nous afin d'accroître la pression sur l'Iran » et « toute action dans ce domaine aurait un effet sur notre intérêt national et la façon dont nous pourrions interpréter la loi ». Washington fait de même avec l'UE pour plus de sévérité à l'égard de Cuba et échapper à la loi Helms-Burton.

Manif à Belgrade contre  
le limogeage du maire

BELGRADE (d'après AP) — La tension est à nouveau perceptible à Belgrade. Des policiers antiémeutes, armés de matraques, sont intervenus, hier, pour disperser une manifestation à laquelle participaient près de 20 000 personnes pour protester contre le limogeage du maire non communiste de la capitale serbe et du responsable de la télévision indépendante locale.

Le rassemblement spontané faisait suite à une journée de manoeuvres politiques orchestrées par les partisans de Slobodan Milosevic et leurs nouveaux alliés, pour voter le renvoi de Zoran Djindjic, le premier maire non communiste de Belgrade depuis la Seconde Guerre mondiale et le plus populaire des leaders des manifestations géantes de l'hiver dernier contre le régime de M. Milosevic.

Sur les 68 conseillers présents, 67 se sont prononcés pour la démission de Zoran Djindjic, dont ceux du Parti du renouveau serbe de Vuk Draskovic, l'ex-partenaire du maire de Belgrade



Le maire de Belgrade, Zoran Djindjic.

au sein de la coalition Ensemble.

Ce vote organisé par les élus socialistes, le parti de Slobodan Milosevic, et ceux du Parti radical (ultranationalistes), les deux formations victorieuses lors des élections présidentielle et législatives du 21 septembre, devrait conduire à de nouvelles municipales. Il a eu lieu en l'absence des conseillers de la formation du maire.

Guerre à la pollution  
automobile à Paris

■ PARIS (d'après AP) — Pour la première fois en France, des mesures de circulation alternée des véhicules devaient être appliquées aujourd'hui, à Paris, en raison d'un pic de pollution de niveau 3 atteint, hier, en région Île-de-France, où les taux de dioxyde d'azote ont dépassé le seuil d'alerte en deux endroits.

Ces mesures décidées par le ministre de l'Environnement, Dominique Voynet, dans le cadre de la loi sur l'air de décembre 1996 devaient s'appliquer à partir de 5h ce matin.

Seuls les véhicules munis d'une plaque d'immatriculation aux chiffres impairs peuvent circuler. Les transports en commun sont gratuits et le stationnement résidentiel l'est durant toute la durée de l'épisode de pollution.

Parallèlement, la préfecture de police demande à tous les automobilistes de limiter la vitesse de leur véhicule sur l'ensemble de la région d'Île-de-France à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h, à 90 km/h au lieu de 110 km/h sur les portions d'autoroutes et

voies rapides, à 70 km/h au lieu de 90 km/h sur les routes nationales et départementales.

À Paris, les vitesses sont limitées à 60 km/h sur le boulevard périphérique et à 50 km/h sur les voies sur berges et le quai de Bercy.

La préfecture demande à « tous les automobilistes d'éviter de circuler dans Paris ou dans l'un des départements de la Petite Couronne ». Ils sont invités à « différer tous les déplacements ne présentant pas un caractère de nécessité » et à utiliser les transports en commun. Les contrôles de vitesse et les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique ont été renforcés dès hier, ajoute la préfecture.

